

كتاب تعليم المسلم الجديد

**L'enseignement à l'attention du
nouveau musulman**

L'enseignement à l'attention du nouveau musulman

Association : « Le temps du dialogue »

L'enseignement du nouveau musulman

Écrit par :

Association : « Le temps du dialogue »

Leçon 1

Que signifie le fait d'entrer dans l'Islam ?

Mon frère musulman ! Réjouis-toi du meilleur des jours de ta vie ; du meilleur des instants dans lesquels tu puisses te trouver : le moment où tu as proclamé ta soumission à Allah !

Avant tout, nous tenons à te féliciter pour cette décision majeure, comme étant la plus importante de ta vie. En effet, le plus grand bienfait d'Allah à ton égard est de t'avoir guidé et facilité la réussite vers l'Islam qu'Il a agréé comme religion pour Ses serviteurs. Nous t'annonçons également la bonne nouvelle qu'Allah changera tes mauvaises actions en bonnes actions tout comme Il te pardonnera tes péchés passés, tel qu'Il l'a mentionné dans le Coran au sujet de celui qui se repent :

﴿إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا فَأُولَٰئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتٍ ۖ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا ۝۷۰﴾

Sauf pour ceux qui se repentent, reviennent à la foi et accomplissent de bonnes actions, Allah transformera leurs péchés en bonnes œuvres. Allah est infiniment Clément et Miséricordieux. [Le Discernement, 25 : 70].

Cher frère musulman, si tu regardes autour de toi, tu constateras que nombreux sont ceux qui n'ont pas bénéficié de la même facilité que toi dans l'accès à la religion de vérité. Cette facilité est une faveur d'Allah qu'Il accorde à quiconque nourrit dans son cœur le désir sincère de trouver la vérité. Ce n'est pas le fruit exclusif de ton effort, mais avant tout le résultat de la facilité qu'Allah t'a accordée.

Sache qu'aucun bienfait ne peut égaler celui-ci. Quelle que soit l'épreuve qui t'est imposée et que tu endures pour le préserver, cela demeure aisé. En effet, Allah a créé les serviteurs tout en se passant d'eux. Son droit sur eux est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer, sans pour autant avoir besoin de leur adoration; ce sont plutôt eux qui ont besoin de L'adorer et de Sa guidée, car c'est dans cela que réside leur bonheur dans ce monde et dans l'au-delà.

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿فَمَنْ يُرِدِ اللَّهُ أَنْ يَهْدِيَهُ يَشْرَحْ صَدْرَهُ لِلْإِسْلَامِ...﴾

Allah ouvre à l'islam le cœur de celui qu'il entend guider... [Les Bestiaux, 6 : 125].

Leçon 2 :

Le but de la vie :

Beaucoup de penseurs et de gens simples sont tout autant embarrassés pour répondre à la question la plus importante dans notre vie :

Pourquoi existons-nous ? Ou : Quel est le but de notre vie ?

Le Coran a défini le but de l'existence de l'homme dans cette vie en toute clarté et précision, dans la parole d'Allah :

﴿وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ (56)﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. [Qui éparpillent : 56], Ainsi, l'adoration du Créateur est la finalité de notre existence sur cette terre, et tout le reste n'est que moyens, accessoires et compléments.

En revanche, l'adoration dans l'islam, ce n'est pas faire preuve de monachisme et rompre totalement avec la vie et ses plaisirs. Elle englobe bien au contraire, en plus des adorations obligatoires telles que la prière, le jeûne et la zakat, l'ensemble des actes de l'Homme, ainsi que ses paroles, son comportement, ses

relations, et même ses divertissements et ses plaisirs; dès lors que tout cela est accompagné d'une intention vertueuse et d'un objectif louable. C'est pourquoi le Prophète, paix et bénédiction sur lui, a indiqué que la jouissance de l'époux avec son épouse leur vaut à tous deux une récompense, si cela se fait avec l'intention de s'éloigner de l'interdit ou de donner naissance une descendance pieuse.

Ainsi, le musulman ressent que tout ce qu'il accomplit dans sa vie parmi les affaires d'ici-bas ; comme la recherche de la subsistance et le mariage, ou ce qu'il accomplit comme adorations telles que la prière et l'aumône, il en obtiendra la rétribution d'Allah. Le Coran a d'ailleurs fait référence à cela dans de nombreux passages.

Leçon 3 :

Qui est la véritable divinité ?

La définition du Dieu (Al-Ilâh) :

La divinité (Al-Ilâh) : c'est tout ce qui est pris comme être adoré. Les divinités adorées se sont multipliées à travers l'histoire de l'humanité, et toutes, en Islam, sont de fausses divinités, excepté une seule divinité, qui est la Divinité en toute vérité.

Qui est la véritable Divinité ? :

Le véritable Dieu : Il est Celui dont la preuve, la raison saine et la nature innée démontrent qu'Il est le Seul digne d'être adoré, et que toute divinité en dehors de Lui est fausse et ne mérite pas d'être adorée.

Dans le Coran, Allah a dit :

(لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ)

Il n'est de divinité digne d'être adorée que Lui
C'est-à-dire : rien ni personne n'est digne d'être adoré en dehors de Lui.

C'est Allah, et Allah est le plus grand Nom de notre Seigneur, et il n'est attribué à nul autre. Il possède un ensemble des plus beaux Noms qui Lui sont propres, en dehors de quiconque, et Il est qualifié par les Attributs de la perfection absolue. Il est donc la véritable Divinité, c'est-à-dire : l'Unique Divinité qui mérite l'adoration ; parce qu'Il est, à Lui Seul, notre Créateur, notre Pourvoyeur, l'Administrateur de nos affaires, Celui qui exauce nos invocations, et Celui qui détient dans Sa Main le profit et le dommage.

Quant à ce qui est adoré en dehors d'Allah, il ne mérite pas l'adoration. Ceci, car il ne possède ni bénéfice ni préjudice, ni vie ni mort, ni création, ni souveraineté, ni gérance.

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ الْبَطْلُ وَأَنَّ
اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ﴾ (3)

C'est ainsi, car Allah est l'unique véritable divinité, tandis que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui n'est que vanité. Allah est le Très-Haut, le Très-Grand. [Luqmân, 31 : 30].

Ainsi, si l'homme prend conscience qu'Allah est la véritable divinité, il lui incombe de L'adorer Seul, sans que rien ni personne ne Lui soit associé, de Lui obéir dans ce qu'Il a ordonné et de délaisser l'adoration de tout autre que Lui. Ceci est la signification de notre parole : « Il n'y a aucune divinité excepté Allah », qui signifie : rien ni personne ne mérite d'être adoré en dehors d'Allah.

Les Noms de la véritable divinité :

Allah est connu par Ses plus beaux Noms et Ses Attributs ; ce sont des Noms qui indiquent Sa perfection et Sa majesté, et des Attributs qui siéent à Sa grandeur.

Et parmi ces Noms : Le Créateur, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux, L'Omniscient, Le Sage, Le Tout-Puissant.

Et un de Ses noms est (Al Hayy), qui signifie : Celui qui est caractérisé par l'existence permanente, la vie et la perduration, et qui ne sera pas suivi par la disparition ou l'anéantissement.

Et (Al Qayyûm), c'est-à-dire : Celui qui subsiste par Lui-même et par qui toute chose subsiste.

Parmi Ses Noms figure également (La Vérité), ainsi Sa parole est véridique et ne change pas, Sa promesse est certaine, et Ses actes sont tous vérité, justice et sagesse. Il est donc la Vérité dans Son essence, la Vérité dans Ses Attributs, la Vérité dans Ses actes, la Vérité dans Ses ordres et Ses interdits, et tout ce qui est adoré en dehors de Lui est faux.

La foi au Dieu véritable :

Croire qu'Allah est le véritable Dieu, l'Évident, est le fondement de la foi, et exige de L'adorer, Seul et sans associé à Lui.

Leçon 4

Le plus important qui m'incombe dans l'Islam (les piliers de l'Islam)

Allah a rendu obligatoire à tout musulman et à toute musulmane cinq choses, qui sont le fondement de l'Islam et ses piliers, et que l'on appelle (les piliers de l'Islam) ; ce sont des actes

manifestes que le musulman pratique dans sa vie, et qui sont :

1- L'attestation qu'il n'existe aucune divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, et que Muhammad est le Messenger d'Allah.

2. L'accomplissement des cinq prières chaque jour.

3- L'acquiescement de l'aumône légale une fois par an aux pauvres, aux nécessiteux et à d'autres.

4- Le jeûne du mois de Ramadân.

5- Le pèlerinage à la Maison sacrée d'Allah à la Mecque pour quiconque a la possibilité de s'y rendre.

Les piliers de l'Islam avec leur explication succincte :

1- L'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et que Muhammad est le Messenger d'Allah :

L'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et que Muhammad est le Messenger d'Allah, signifie : la croyance ferme qu'Allah est Celui qui est digne d'être adoré, Lui Seul et sans associé, et que Muhammad est le Messenger d'Allah.

La prononciation de cette attestation consiste pour la personne à dire : « J'atteste qu'il n'est de divinité [digne d'adoration] qu'Allah, et j'atteste que Mouḥammad est le Messager d'Allah. » Ceci constitue la première déclaration de l'individu par laquelle il annonce qu'il est entré dans la religion d'Allah et qu'il est devenu musulman. Il doit ensuite commencer à apprendre les préceptes de sa religion et à connaître ce qui lui est obligatoire, afin que son islam soit valide et qu'il obtienne l'agrément de son Seigneur ainsi que l'entrée au Paradis.

❖ Signification de l'attestation : « Il n'est de divinité qu'Allah » :

Il n'y a aucun Adoré en toute vérité excepté Allah, et c'est ce que nous nommons le (Monothéisme). Cela signifie que tu unifies Allah dans l'adoration et que tu ne Lui associes personne en dehors de Lui, que ce soit : en L'invoquant, en accomplissant la prière pour Lui, ou en effectuant un acte d'obéissance pour Lui. Tu dois plutôt rendre l'ensemble de tes adorations exclusivement et sincèrement vouées à Allah, en espérant de Lui la récompense, et en craignant de Lui le châtiment.

❖ Signification de l'attestation : « Muḥammad est le messager d'Allah » :

Croire que Muhammad est le Messager d'Allah, qu'il a envoyé comme le dernier des prophètes, il n'y a donc aucun prophète après lui, et il nous incombe de lui obéir dans ce qu'il nous a ordonné, et d'éviter tout ce qu'il nous a interdit de faire.

2- L'accomplissement de la prière :

Allah nous a rendu obligatoire de nous dévouer à Lui par la prière cinq fois par jour à des heures précises, et cette prière a des conditions et une manière d'être accomplie afin d'être acceptée, et le Messager d'Allah ﷺ nous a informés de sa façon.

Les prières obligatoires pour le musulman sont au nombre de cinq, de jour comme de nuit. Elles sont : à l'aube (Fajr), à midi (Zuhr), dans l'après-midi (Asr), au crépuscule (Maghrib) et dans la nuit (Icha').

3- L'aumône légale (Zakât) :

Allah a imposé l'aumône légale à chaque musulman riche pour tester la véracité de sa foi et en guise de remerciement envers son Seigneur pour l'avoir gratifié du bienfait de l'argent. Elle est aussi une aide pour les pauvres et les besogneux, et une assistance pour eux dans les affaires de leur vie. S'acquitter de l'aumône légale consiste à la donner à ses ayants-droits, et de nombreux

versets dans le Coran ont fait référence à l'appel à donner l'aumône légale¹.

- C'est un devoir obligatoire lié aux biens matériels lorsqu'ils atteignent un seuil précis. On la verse alors à l'une des huit catégories qu'Allah a mentionnées dans le noble Coran ; parmi elles, il y a le pauvre et le nécessiteux.

S'en acquitter, c'est faire preuve de miséricorde et de bonté, tout en purifiant les biens du musulman ainsi que ses mauvais traits de caractère. C'est aussi un moyen d'apporter réconfort et satisfaction aux pauvres et aux nécessiteux. Cela permet également de renforcer l'amour et la fraternité entre les musulmans. C'est pourquoi le croyant vertueux doit s'en acquitter avec sincérité et joie, conscient du rapprochement vers Allah qu'elle procure et du bonheur qu'elle apporte à ceux qui la reçoivent.

- Le taux d'imposition de l'aumône légale est de 2,5% sur l'argent épargné, que celui-ci soit sous forme de métal (argent et or) ou de billets de banque (monnaie fiduciaire), et sur les marchandises commerciales à but lucratif dans une optique de vente et d'achat, à condition que cet argent et ces marchandises atteignent une

¹ Allah dit dans le Coran : {Accomplissez la prière, acquittez-vous de l'aumône et inclinez-vous humblement avec les musulmans. 43 } [Al-Baqarah : 43].

valeur déterminée et qu'ils aient été [en possession pleine] une année [lunaire] complète.

- La Zakât s'impose également pour l'éleveur qui possède un nombre déterminé de bétail (camélidés, bovins, ovins), et à condition qu'il n'ait pas besoin de nourrir ses bêtes plus de la moitié de l'année, et ce grâce au pâturage naturel.

- La Zakât concerne également les produits de la terre comme les graines et les fruits, dès lors qu'ils atteignent une valeur [ou une quantité] précise, et ce, au moment de la moisson et de la récolte des fruits.

4- Le jeûne :

Allah a imposé le jeûne aux musulmans durant un seul mois dans l'année, qui est le mois béni de Ramadân, et Il en a fait le quatrième pilier parmi les piliers de l'Islam, comme Allah dit dans le Coran :

(يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ
مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿183﴾)

Vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit - de même qu'il fut prescrit aux nations qui vous ont précédés - afin de vous préserver du péché. [La Vache, 2 : 183].

❖ Le mois de Ramadan :

C'est le neuvième mois parmi les mois lunaires du calendrier islamique, et c'est le meilleur des mois de l'année. Allah l'a distingué des autres mois par de nombreux mérites.

- Ainsi, c'est durant ce mois que le Coran a été révélé sur le Messager - paix et salut d'Allah sur lui -. Dans le Coran, Allah a dit :

(شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي أُنْزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ...)

C'est durant le mois de Ramadan que le Coran a été révélé, apportant des enseignements qui montrent clairement aux hommes le chemin du salut... [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/183].

- Quiconque jeûne ses journées et veille ses nuits en prière ; Allah lui pardonnera ses péchés précédents, le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«مَنْ صَامَ رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا؛ غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ»

« Quiconque jeûne [le mois de] Ramadân en ayant foi et en espérant la récompense [divine], ses péchés précédents lui seront pardonnés. » [Rapporté par Al Boukhârî]. Le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«مَنْ قَامَ رَمَضَانَ إِيمَانًا وَاحْتِسَابًا؛ غُفِرَ لَهُ مَا تَقَدَّمَ مِنْ ذَنْبِهِ»

« Quiconque veille [le mois de] Ramadân avec foi et espoir [en la récompense divine], alors ses péchés précédents lui sont pardonnés. » [Rapporté par Al-Boukhârî].

❖ Définition du jeûne :

Le jeûne : c'est l'adoration vouée à Allah, par le fait de s'abstenir de manger, de boire et de tout ce qui cause la rupture du jeûne, du lever de l'aube jusqu'au coucher du soleil.

❖ Le jugement religieux du jeûne :

Le jeûne du mois de Ramadan est une obligation pour tout musulman remplissant les conditions requises pour le pratiquer.

❖ Les conditions du jeûne :

L'Islam, la puberté, la raison, la capacité à [pouvoir] jeûner et l'absence d'empêchement légal.

❖ Les annulatifs du jeûne :

Le fait de manger et de boire volontairement, les rapports sexuels, les menstrues, les lochies, la masturbation, et tout ce qui sort volontairement de l'intérieur du corps comme : (le vomissement).

Celui qui mange ou boit par oubli ne rompt pas son jeûne ; conformément à la parole du Prophète Muhammad ﷺ :

«مَنْ نَسِيَ وَهُوَ صَائِمٌ فَأَكَلَ أَوْ شَرِبَ فَلْيُتِمَّ صَوْمَهُ، فَإِنَّمَا أَطْعَمَهُ
اللَّهُ وَسَقَاهُ»

« Quiconque mange ou boit par oubli, alors qu'il jeûne, qu'il complète son jeûne ; en effet, c'est Allah qui l'a nourri et abreuvé. » [Rapporté par Mouslim].

5- Le pèlerinage à la Maison :

Allah a rendu obligatoire pour chaque musulman et musulmane de se rendre à La Mecque afin d'effectuer le pèlerinage à Sa Maison Sacrée une fois dans la vie. Le fait de s'y rendre incombe à celui qui en a la capacité et la possibilité, et l'obligation du pèlerinage est levée pour chaque musulman qui ne possède pas la capacité de s'y rendre, qu'elle soit financière ou physique.

Lors du Pèlerinage, le musulman passe un certain nombre de jours à La Mecque, durant lesquels il accomplit un ensemble d'adorations spécifiques qu'aucun musulman ne pratique si ce n'est lors du Pèlerinage. C'est une immense adoration qui enseigne au musulman la patience, le désintérêt pour les parures de la vie d'ici-bas et la préparation à la rencontre d'Allah, et qui fait disparaître les différences entre les gens.

C'est pour cela que c'est un pilier majeur par lequel Allah efface tous les péchés, et le Prophète

 a précisé que quiconque accomplit le pèlerinage comme Allah l'a prescrit obtient le pardon de toutes ses fautes passées.

Leçon 5

Les piliers de la foi

Nous avons appris que les piliers de l'Islam correspondent à des œuvres apparentes que le musulman met en pratique dans sa vie. Les piliers de la foi en revanche, font référence à des œuvres intérieures auxquelles le musulman croit et qu'il atteste avec son cœur. Et c'est à travers elles que le musulman bâtit sa relation avec Allah, ainsi que sa connaissance de l'Invisible et de la vie de l'au-delà.

Ils représentent le fondement de la croyance islamique qu'ont apportée tous les Prophètes.

Les six piliers de la foi sont :

1. La foi en Allah.
2. La foi aux Anges.
3. La foi aux Livres célestes.
4. La foi aux Messagers.
5. La foi au Jour Dernier.
6. La croyance au Décret et au Destin.

1- La foi en Allah :

Cela englobe ce qui suit :

La nature innée saine est une preuve évidente de l'existence d'Allah. En effet, lorsque nous voyons un navire, nous savons qu'il a un constructeur, et lorsque nous voyons cet Univers immense et organisé, nous savons qu'il a un Créateur Omnipotent et Sage.

Cependant, l'environnement, l'éducation et les coutumes peuvent influencer cette disposition naturelle, de sorte qu'elle dévie de sa droiture et voue son adoration à autre qu'Allah.

- Le musulman croit qu'Allah est le seul Seigneur de cet Univers : Il est le Créateur, le Pourvoyeur et le Protecteur. Allah est le Seigneur des cieux et de la Terre, et le Souverain de l'univers entier, et nul ne s'associe à Lui en cela.

Comme Allah a dit dans le Coran :

(قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِّنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّنْ يَمْلِكُ السَّمْعَ
وَالْأَبْصَرَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ
الْحَيِّ وَمَنْ يُدِيرُ الْأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ 31)

Demande-leur : « Qui vous dispense les bienfaits du ciel et de la terre ? Qui vous a accordé l'ouïe et la vue ? Qui tire le vivant du mort et le mort du vivant ? Qui règle la marche de

l'univers ? » « C'est Allah », répondront-ils. Dis-leur: « N'allez-vous donc pas Le craindre ? » [Sourate Yoûnous (Jonas) – Coran : 10/31].

- Le musulman croit qu'Allah est le Souverain unique de toutes les créatures : Comme Allah l'a dit dans le Coran :

﴿...أَلَا لَهُ الْخَلْقُ وَالْأَمْرُ...﴾

Il est le Maître de la Création sur laquelle Il règne souverainement. Sourate Al-A'râf (Les Parties Hautes [de la Muraille]) - Coran : 7/54.

- Le musulman croit qu'Allah est le Seul qui mérite l'adoration : La foi en la divinité d'Allah, et qu'Il est Le Seul, l'Unique qui mérite l'adoration sans avoir aucun associé dans celle-ci que ce soit : la prière, l'invocation, et l'ensemble des autres adorations, Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿وَالْهُكْمُ إِلَهُ وَحْدًا لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ 163﴾

Votre Dieu est un dieu unique. Il n'est de divinité digne d'être adorée que Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/163]

- Le musulman croit qu'Allah Seul possède la perfection, les plus beaux Noms et les plus hauts Attributs : Comme Allah a dit dans le Coran :

(وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا...)

C'est Allah qui possède les noms les plus sublimes. Invoquez-Le donc par ces noms... [Les Murailles, 7 : 180].

- La chose la plus grave qui annule la foi en Allah :

Ash Shirk (Le polythéisme) : C'est le fait d'associer à Allah d'autres divinités adorées, et en Islam, aucun péché n'est plus grave que le polythéisme. C'est une faute qu'Allah ne pardonne jamais, sauf en cas de repentir sincère envers Lui et de persévérance dans Son adoration exclusive jusqu'à la mort. Comme Allah a dit dans le Coran :

(إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ
وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا 48)

Allah ne saurait pardonner que d'autres divinités Lui soient associées, mais Il peut pardonner à qui Il veut tout autre péché de moindre gravité. Quiconque associe d'autres divinités au culte d'Allah commet en effet un péché extrêmement grave. [Les Femmes, 4 : 48].

Le polythéisme a de nombreuses formes, comme : demander à autre qu'Allah et l'invoquer pour guérir sa maladie et accroître sa

subsistance, ou placer sa confiance en autre qu'Allah, ou se prosterner pour autre qu'Allah.

2- La foi aux Anges :

Il comprend ce qui suit :

- La foi en l'existence des Anges, et qu'ils font partie des créatures d'Allah : Le musulman croit que les Anges sont des êtres réels, créés, mais qu'ils échappent à nos sens et ne possèdent aucun attribut divin. Ce sont des créatures qu'Allah a créées à partir de lumière avant les humains. Parmi leurs caractéristiques, ils ne mangent ni ne boivent. Allah les a dotés d'une force considérable et d'une vitesse prodigieuse dans l'exécution de Ses ordres, et seul Allah connaît leur nombre.

- Croire qu'ils ne méritent aucune forme d'adoration.

- La foi dans les noms et les œuvres qu'Allah a déterminés pour chacun d'eux : Parmi les Anges, il y en a un chargé de faire tomber la pluie, et un autre dont la mission est de retirer les âmes des corps au moment de la mort, connu comme l'Ange de la mort. Allah a dit dans le Coran :

﴿قُلْ يَتُوبُ إِلَهُكُمْ مَلَكُ الْمَوْتِ الَّذِي نُكَلِّبُكُمْ فِيهِ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُمْ تُرْجَعُونَ﴾
(11)

Réponds-leur : « L'ange de la mort, qui est chargé de vous, reprendra vos âmes. Puis vous serez ramenés à votre Seigneur. » [La Prostration, 32 : 11]. Les Anges ont, de manière générale, d'autres œuvres dont seul Allah connaît la nature et le nombre.

3- La foi aux Livres révélés :

Cela englobe ce qui suit :

- Croire qu'Allah a fait descendre les Livres sur les Prophètes : Le musulman croit qu'Allah a fait descendre des Livres célestes sur Ses Prophètes pour guider les gens et leur enseigner le chemin du bien et de la vérité, comme Allah a dit dans le Coran :

﴿نَزَّلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَأَنزَلَ التَّوْرَةَ
وَإِلْإِنْجِيلَ 3 مِّن قَبْلُ هُدًى لِّلنَّاسِ...﴾

Il t'a révélé le Livre de vérité confirmant les Ecritures qui l'ont précédé, de même qu'il a révélé la Torah et l'Evangile

avant cela, afin de guider l'humanité...
[Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/3-4].

Le musulman croit qu'Allah a révélé le Coran sur le Prophète Mouḥammad ﷺ, et qu'il a fait descendre d'autres Livres sur les prophètes avant lui. Parmi ces Livres, il y a : la Torah qui a été

révélée à Moïse (paix sur lui) (et elle diffère de « l'Ancien Testament » en circulation aujourd'hui), l'Évangile qui a été révélé à Jésus (paix sur lui) (et il diffère du « Nouveau Testament » existant actuellement), et les Psaumes qui ont été révélés à David (paix sur lui). Il croit aux Feuilles d'Abraham et de Moïse, et le musulman croit qu'ils contiennent la parole d'Allah. Toutefois, ils ont été falsifiés, à l'exception du Coran, la dernière Révélation d'Allah, comme Allah l'a dit dans le Coran :

﴿إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ ٩﴾

C'est Nous, en vérité, qui avons révélé le Coran et c'est Nous qui veillons à son intégrité. [Coran : 15/9].

Qu'est-ce que le Coran ?

C'est le Livre d'Allah qu'Il a fait descendre sur le dernier de Ses prophètes, Muhammad ﷺ, par la Révélation transmise par l'intermédiaire de Gabriel (paix sur lui). Il est préservé de toute altération ou modification, et les musulmans font acte d'adoration par sa récitation. Il est la première source des prescriptions et contient des récits sur les nations précédentes, des informations sur la Résurrection, ainsi que des directives et des conseils pour l'Humanité.

Le Coran fut révélé en langue arabe, et les musulmans ont veillé à la traduction de ses sens dans les langues du monde, afin que chaque musulman puisse en bénéficier selon sa langue.

❖ La foi au Coran comporte plusieurs aspects :

- La foi en ce qu'il est l'un des Livres d'Allah, et la foi en ce qu'il est le miracle éternel du Prophète Muhammad - paix et salut sur lui -.

- La foi en ce qu'il est la source fondamentale de l'islam.

- La foi qu'il est le dernier des Livres célestes, et qu'Allah ne fera descendre aucun autre Livre après lui.

- Croire que tout ce qui se trouve dans le Coran est vérité, sans aucune fausseté ni aucun doute.

Croire que le Coran est préservé, qu'il est resté intact et qu'il ne changera jamais.

4- La foi aux Messagers :

Il comprend ce qui suit :

La foi aux Messagers signifie : croire fermement qu'Allah a choisi des hommes vertueux pour appeler les gens au chemin de la vérité, la plus grande des vérités étant l'adoration d'Allah seul, et pour les mettre en garde contre le

faux, dont le pire est le polythéisme envers Allah. Il les a également envoyés afin d'expliquer aux êtres humains le but de leur existence dans cette vie, afin qu'il ne reste aucune excuse à quiconque devant Allah le Jour de la Résurrection.

- Quiconque mécroit en un seul Messager, est comme s'il avait mécréu en l'ensemble des Messagers : Allah a dit dans le Coran à propos du peuple de Noé, alors même qu'il ne leur été envoyé que Noé :

(كَذَّبَتْ قَوْمُ نُوحٍ الْمُرْسَلِينَ 105)

Le peuple de Noé a aussi traité les Messagers d'imposteurs, [Les Poètes, 26 : 105]. C'est-à-dire : quiconque traite un seul Messager de menteur, a assurément traité l'ensemble des Messagers de menteurs.

- La foi en l'ensemble des Prophètes mentionnés et non mentionnés :

Nous croyons en ceux qu'Allah a nommés, comme : Mouhammad ﷺ, Ibrahim (Abraham), Moussa (Moïse), Issa (Jésus) et Nûh (Noé) (que la paix soit sur eux), ainsi qu'en ceux dont les noms et les récits n'ont pas été mentionnés.

Comme Allah l'a dit dans le Coran :

(وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا مِّن قَبْلِكَ مِّنْهُمْ مَّن قَصَصْنَا عَلَيْكَ وَمِنْهُمْ مَّن لَّمْ نَقْصُصْ عَلَيْكَ...)

Nous avons, avant toi, envoyé des Messagers, certains dont Nous t'avons fait le récit et d'autres dont Nous ne t'avons pas fait mention... [Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) – Coran : 40/78].

• La croyance que Muhammad ﷺ est le sceau des Prophètes et qu'il n'y a plus de prophète après lui ; Comme Allah a dit dans le Coran :

(مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ...)

Mouhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais le Messager d'Allah et le sceau des prophètes... [Sourate Al-Aḥzâb (Les Coalisés) – Coran : 33/40].

• Le suivi du Prophète Muhammad ﷺ et la foi qu'il est le Messager d'Allah pour tous les hommes, et que ses enseignements sont préservés, comme Allah l'a dit dans le Coran :

(...وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا...)

Ce que le Messager vous donne, acceptez-le, et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en. [Sourate Al-Ḥachr (Le Rassemblement) : 59/7].

- Les Prophètes sont des êtres humains et non des divinités :

Ce ne sont que des serviteurs pieux et des Messagers d'Allah, transmettant fidèlement Ses ordres. Ils mangeaient, buvaient, dormaient, tombaient malades et finissaient par mourir.

Ils n'ont aucune connaissance de la science de l'invisible, à l'exception de ce qu'Allah leur a enseigné, et ils ne pardonnent pas les péchés. Ils n'ont aucune part dans l'administration de l'univers, et tous leurs miracles ne proviennent pas d'eux-mêmes, mais s'accomplissent uniquement par la permission de leur Seigneur.

5- La foi au Jour Dernier :

Cela englobe ce qui suit :

La foi en ce qu'un jour viendra où ce monde disparaîtra et sera remplacé par un nouveau monde, un monde dans lequel Allah ressuscitera les créatures et les jugera pour leurs œuvres. Quiconque a cru entrera alors dans les Jardins d'Éden pour y demeurer éternellement, et quiconque a mécru entrera dans le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement.

6- La foi au Décret et à la Prédestinée :

Cela englobe ce qui suit :

- Croire que la science d'Allah englobe toute chose :

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ شَيْءٌ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي السَّمَاءِ 5﴾

Rien, sur terre ou dans le ciel, n'échappe à Allah. [La Famille d'Imrân, 3 : 5].

La conviction qu'Allah a inscrit tout ce qui arrivera jusqu'au Jour de la Résurrection dans un livre appelé « la Mère du Livre » ou « la Tablette préservée ».

Ce qui signifie : Allah y a écrit tout ce qui se produira, depuis le début de la création jusqu'au Jour de la Résurrection.

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ
إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ 70﴾

Ne sais-tu pas qu'Allah a une parfaite connaissance de ce qui se trouve dans le ciel et sur la terre, tout étant consigné dans un livre ? Voilà qui, pour Allah, est aisé. [Sourate Al-Hajj (Le Pèlerinage) – Coran : 22/70].

- La foi que tout ce qu'Allah a voulu s'est réalisé, se produit et se produira, que rien n'arrive contre Sa volonté ou sans elle, et de même, que

les actes des créatures se produisent par Sa volonté :

Dans le Coran, Allah [Dieu L'Unique] a dit :

﴿وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ 29﴾

Mais vous ne le voudrez que si Allah le veut, Lui le Seigneur de la Création. [Sourate At-Takwîr (L'Obscurcissement) – Coran : 81/29]

- Croire qu'Allah est le Créateur de toute chose :

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿ذَلِكُمُ اللَّهُ رَبُّكُمْ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ...﴾

Tel est Allah, votre Seigneur, le Créateur de toutes choses... [Sourate Ghâfir (Le Pardonneur) : 40/62]

- La volonté humaine et la liberté :

L'homme n'est pas une créature contrainte, et il a la liberté de choix nécessaire pour être responsable de ses actes, mais celle-ci ne sort pas de la volonté d'Allah.

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿...فَمَنْ شَاءَ فَلْيُؤْمِنْ وَمَنْ شَاءَ فَلْيُكْفُرْ...﴾

« Y croira qui voudra et la reniera qui voudra.
» [La Caverne, 18 : 29].

Leçon 6

La Purification

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿...إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ وَيُحِبُّ الْمُنتَهَرِينَ﴾

Allah aime ceux qui se repentent sans cesse et veillent à se préserver de toute souillure. [La Vache, 2 : 222].

De par l'importance considérable de la prière, Allah a prescrit la purification avant de l'accomplir et a fait de cette purification une condition indispensable pour sa validité. Elle est la clé de la prière et une façon de ressentir son [grand] mérite. C'est ce qui amène aussi le cœur à ressentir un désir vif de s'acquitter de la prière. Il [Le Prophète] ﷺ nous a informés que lorsque le musulman accomplit correctement ses ablutions pour la prière, les péchés qu'il a commis s'effacent de lui, tout comme l'eau avec laquelle il a fait ses ablutions élimine les saletés de son visage, de ses mains et de ses pieds lorsqu'il les lave. Ainsi, le serviteur se présente à son Seigneur purifié d'une pureté palpable par les ablutions, et d'une pureté morale par la purification de ses péchés, vouant un culte

sincère à Allah et suivant la guidée du Prophète ﷺ.

Les ablutions sont obligatoires dans ce qui suit :

- La prière, qu'elle soit obligatoire ou surérogatoire, de manière générale.
- Le Tawaf autour de la Ka'bah.
- Toucher le Coran.

Parmi les conditions des ablutions :

1- L'intention :

Et sa place se trouve dans le cœur, et le sens de l'intention est : la résolution du cœur à accomplir une adoration afin de se rapprocher d'Allah.

2- L'eau purifiante :

L'eau purifiante désigne toute eau qui descend du ciel ou qui jaillit de la terre et qui est restée dans son état naturel sans que l'une de ses trois caractéristiques change, que ce soit : sa couleur, son goût ou son odeur.

La description de l'ablution :

1- Il dit : " Au nom d'Allah (BismiLlah). "

2. Il se lave les mains avec de l'eau, et il lui est recommandé de le faire trois fois.

3. Il se rince la bouche avec de l'eau, c'est-à-dire qu'il en met dans sa bouche, se gargarise, puis la recrache. Il est conseillé de le faire trois fois, bien que l'obligation ne soit que d'une seule fois.

4. Il aspire de l'eau par le nez, à savoir : il aspire de l'eau par les narines, ensuite il l'expulse par l'expiration d'eau par le nez, c'est-à-dire : expulser l'eau vers l'extérieur en faisant sortir l'air de son nez. Il lui est recommandé d'insister, sauf si cela lui cause du tort ou s'il jeûne. Il lui est recommandé de répéter cela trois fois, l'obligation étant d'une seule fois.

5. Il se lave le visage, allant de la racine des cheveux en haut du front jusqu'au bas du menton, et d'une oreille à l'autre, les oreilles n'étant pas incluses dans le visage. Il lui est recommandé de le faire trois fois, mais l'obligation est d'une seule fois.

6. Il se lave les mains des extrémités de ses doigts jusqu'aux coudes, en incluant les coudes, et il lui est recommandé de répéter cela trois fois, l'obligation étant d'une seule fois.

7. Il s'essuie la tête en mouillant ses mains avec de l'eau, puis il s'essuie la tête de l'avant de la tête jusqu'à l'arrière près du cou. Il lui est recommandé de ramener ses mains en essuyant

vers l'avant de la tête une nouvelle fois, et il n'est pas recommandé de répéter cela trois fois comme pour les autres membres.

8. Il essuie ses oreilles en introduisant, après s'être essuyé la tête, les index à l'intérieur de ses oreilles, et il essuie l'arrière des oreilles avec les pouces.

9. Il se lave les deux pieds avec les chevilles, et il est recommandé de répéter cela trois fois, et l'obligation est d'une seule fois.

Les annulatifs de l'ablution :

- Ce qui sort par les deux orifices, comme : l'urine, les selles, les gaz, le sperme, le liquide pré-séminal.
- La perte des sens par le sommeil profond, l'évanouissement, l'ivresse ou la folie.
- Toute situation qui rend obligatoire le lavage : les rapports sexuels, les menstrues et les lochies.

Remarque : Après avoir fait ses besoins, la personne doit obligatoirement se débarrasser de l'impureté ; cela peut se faire soit avec de l'eau purifiante (ce qui est préférable), soit avec autre chose que l'eau purifiante pouvant faire disparaître l'impureté, comme : des mouchoirs, des pierres, du papier ou du tissu, et toute autre

chose permettant de l'éliminer, à condition que tout soit nettoyé en trois essuyages ou plus et que l'objet utilisé soit propre et pur.

L'impureté majeure qui implique l'obligation du lavage rituel :

❖ Al Junub :

Si un homme ou une femme a des rapports sexuels, ou s'il y a eu éjaculation, que cela se soit produit en état d'éveil ou durant le sommeil, il devient alors obligatoire pour l'homme comme pour la femme de faire le ghusl (ablution majeure) s'ils veulent pouvoir s'acquitter de leur prière ou de tout ce qui requiert d'être pur auparavant.

❖ La purification des menstrues et des lochies :

Lorsque la période de menstrues ou de lochies se termine chez la femme, elle doit se laver avant de pouvoir s'acquitter de la prière ou de tout ce qui requiert d'être pur auparavant.

• La description du lavage :

Le principe est que le musulman doit entièrement laver son corps avec de l'eau, de quelque manière que ce soit, tout en effectuant le gargarisme, l'aspiration et l'expulsion de l'eau par le nez, en ayant l'intention d'accomplir le lavage rituel.

La personne en état d'impureté majeure ne doit pas accomplir ce qui suit jusqu'à ce qu'elle fasse le lavage :

- La prière.
- Le tawaf autour de la Ka'bah.
- Rester à la mosquée : il lui est en revanche autorisé à la traverser, mais pas à y demeurer.
- Toucher le Coran.
- La lecture du Coran.

L'ablution sèche (At-Tayammoum) :

Si le musulman ne trouve pas d'eau pour se purifier, ou qu'il ne peut pas en utiliser en raison d'une maladie, d'un préjudice ou toute autre raison similaire, et il craint de rater le temps de la prière, alors dans ce cas il doit faire ses ablutions avec de la terre.

- La description de l'ablution sèche :

Cela consiste à frapper uniquement une seule fois les paumes de ses mains sur de la terre propre et pure puis essuyer son visage et ses deux mains.

- Les annulatifs de l'ablution sèche :
 - L'ablution sèche s'annule par tout ce qui invalide les ablutions mineures.

- Lorsqu'on trouve de l'eau avant de commencer l'adoration pour laquelle on a effectué l'ablution sèche.

Leçon 7

L'enseignement de la prière

Allah a imposé au musulman cinq prières, de jour comme de nuit, et leur a assigné des temps bien définis. Elles sont : celle de l'aube (Al Fajr), du midi (Adh-Dhuhr), de l'après-midi (Al 'Asr), du coucher du soleil (Al Maghrib) et du soir (Al 'Ichâ).

1- La prière de l'aube :

Elle se compose de deux unités de prière, et son horaire commence dès l'apparition de l'aube (Al-Fajr), lorsque la première lumière apparaît à l'horizon, et se termine au lever du soleil.

2- La prière du midi (Az-Zuhr) :

Elle consiste en quatre unités de prière, et son temps commence à partir du déclin du soleil, et se termine lorsque l'ombre de chaque chose devient égale à sa longueur.

3- La prière de l'après-midi (Al 'Asr) :

Elle consiste en quatre unités de prière, et son temps débute à la fin du temps de la prière du midi (« Az-Zuhr »), lorsque l'ombre de chaque chose devient égale à elle-même, et s'achève au

coucher du soleil ; et il convient au musulman de hâter l'accomplissement de la prière avant que les rayons du soleil ne s'affaiblissent et que sa couleur ne jaunisse.

4- La prière du coucher (Al Maghrib) :

Elle consiste en trois unités de prière, et son temps commence au coucher du soleil et à la disparition de son disque à l'horizon, et se termine par la disparition du crépuscule rouge qui apparaît après le coucher.

5- La prière du soir (Al 'Ichâ') :

Il s'agit de quatre unités de prière, dont l'heure commence à partir de la disparition du crépuscule rouge et se termine au milieu de la nuit. Il est possible de l'accomplir en cas de nécessité jusqu'au lever du Fajr.

Remarque : Le musulman peut se fier aux calendriers qui indiquent les temps de prière pour chaque ville.

La préparation pour la prière :

Lorsque l'heure de la prière arrive, le musulman se purifie de l'impureté mineure, et de l'impureté majeure s'il se trouve dans cet état.

L'impureté majeure implique l'obligation pour le musulman de se laver entièrement (Al Ghusl).

L'impureté mineure implique l'obligation pour le musulman d'effectuer ses ablutions (Al Wudû').

- Le musulman prie avec des vêtements propres sans impuretés dessus, dans un endroit propre exempt de toute impureté et en couvrant sa nudité.

- Le musulman se pare de vêtements appropriés au moment où il accomplit la prière en couvrant son corps. Durant la prière, il n'est pas permis aux hommes de découvrir quoi que ce soit qui va du nombril jusqu'aux genoux.

- La femme doit couvrir l'ensemble de son corps dans la prière, à l'exception du visage et des mains.

- Durant la prière, le musulman est tenu de ne pas prononcer d'autres paroles que celles qui sont spécifiques à la prière.

Description de la prière :

1- L'intention :

Sa place se trouve dans le cœur, et l'intention consiste à être résolu à accomplir une adoration dont le but est de se rapprocher d'Allah.

2- Les ablutions.

3- Se diriger vers la Qiblah :

Il s'agit pour le fidèle de se diriger vers La Mecque, et il lui est possible de déterminer la direction en utilisant une boussole ou d'autres moyens.

4- Prier debout pour ceux qui en ont la capacité.

5- Le Takbîr* :

Lever les mains à hauteur des épaules et dire : Allah est Le plus Grand (Allah Akbar), tout en ayant l'intention d'entrer en prière.

6- La lecture de la sourate : L'Ouverture (Al Fâtiha) dans chaque unité de prière :

Ce sont :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ 1 الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ 2 الرَّحْمَنِ
الرَّحِيمِ 3 مَلِكِ يَوْمِ الدِّينِ 4 إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ 5 أَهْدِنَا
الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ 6 صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ
الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ 7

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers 2

le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

3

Maître souverain du Jour de la rétribution 4

C'est Toi seul que nous adorons et de Toi seul que nous implorons aide.

Guide-nous sur le droit chemin 6

le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes grâces, et non celui de ceux qui ont encouru Ta colère ni celui des égarés. [L'Ouverture, 1 : 1 à 7].

La lecture de ce qu'il est possible de réciter du Coran après la sourate : L'Ouverture (Al Fâtiha), uniquement lors de la première et la seconde unité, et ce pour chaque prière. Ceci n'est pas obligatoire, mais il y a une immense récompense dans son accomplissement.

7- L'inclinaison :

Dire : « Allah est Le plus Grand » (Allâhou akbar), puis s'incliner jusqu'à avoir le dos droit et les mains sur les genoux, puis dire pendant l'inclinaison : « Gloire à mon Seigneur, l'Immense (Subhâna Rabbî Al 'Azîm). »

8- Le relèvement de l'inclinaison :

Se relever de l'inclinaison en disant : « Sami'a-Llâhu Liman Ḥamidah ! » (Allah a entendu quiconque L'a loué !), tout en levant les mains à hauteur des épaules, et, une fois le corps redressé et debout, en disant : « Rabannâ Wa Laka Al-Ḥamd » (Notre Seigneur ! La louange Te revient !).

9- La prosternation :

Dire : « Allah est le Plus Grand » (Allah Akbar) en se prosternant en posant [sur le sol] les mains, les genoux, les pieds, le front et le nez, et dire dans la prosternation : « Gloire à mon Seigneur, Le Plus Haut » (Subhâna Rabbî Al A'lâ).

10- L'assise entre les deux prosternations :

Dire : « Allah est Le Plus Grand » (Allâhou akbar), puis se relever de la prosternation jusqu'à avoir le dos droit, en s'asseyant sur le pied gauche avec le pied droit relevé, et dire : « Seigneur ! Pardonne-moi » (Rabbî ighfir Lî).

11- La deuxième prosternation :

Dire : « Allah est le plus Grand (Allah Akbar) » et se prosterner une nouvelle fois de la même manière que la première.

12- La deuxième unité de prière :

Se relever de la prosternation en disant : « Allah est le Plus Grand (Allahu Akbar) », jusqu'à se tenir droit, debout, puis procéder pour les autres unités de prière comme lors de la première.

Après la deuxième unité de la prière du Zuhr, du 'Asr, du Maghrib et du 'Ichâ', on s'assied pour réciter le premier Tachahhud, qui est : (Les salutations sont pour Allah, ainsi que les prières

et les bonnes œuvres. Que le salut soit sur toi, ô Prophète, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions. Que le salut soit sur nous et sur les serviteurs vertueux d'Allah. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messenger), puis on se lève pour la troisième unité de prière après cela.

Après la dernière unité de chaque prière, il est obligatoire de s'asseoir pour réciter le dernier Tachahud, qui est : (Les salutations appartiennent à Allah, ainsi que les prières et les bonnes œuvres. Que la paix soit sur toi, ô Prophète, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions. Que la paix soit sur nous et sur les vertueux serviteurs d'Allah. Je témoigne qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et Son messager. Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad, comme Tu as prié sur Ibrahim et sur la famille d'Ibrahim, Tu es certes Digne de louange et Glorieux. Ô Allah, bénis Muhammad et la famille de Muhammad, comme Tu as béni Ibrahim et la famille d'Ibrahim, Tu es certes Digne de louange et Glorieux.)

13- Le salut [final] :

Après cela, le fidèle se tourne sur sa droite en disant : « Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah (As-Salâm 'Alaykum Wa

RahmatuLlah). » Ensuite, sur sa gauche en disant : « Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah (As-Salâm 'Alaykoum Wa RahmatuLlah). » en ayant l'intention de sortir de la prière, et par cela la prière est ainsi accomplie.

Leçon 8

La mémorisation des deux Sourates Al-Fâtiha et Al-Ikhlâs.

Sourate Al-Fâtiha :

- Verset 2 :

(الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ)

Louange à Allah, Seigneur de la Création,

Exégèse :

La louange à Allah est l'éloge parfait adressé uniquement à Lui pour Ses attributs de perfection et pour Ses bienfaits, qu'ils soient visibles ou cachés.

{Seigneur des mondes} Il est le Créateur de toute chose, et le Gestionnaire de leurs affaires.

- Verset 3 :

(الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ)

le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,

Exégèse :

{Le Tout-Miséricordieux} Le Détenteur de la vaste miséricorde qui englobe toute chose.

{Le Très Miséricordieux} Le Détenteur de la miséricorde spécifique aux croyants ici-bas et dans l'au-delà.

• Verset 4 :

(مَلِكِ يَوْمِ الدِّينِ)

Maître souverain du Jour de la rétribution.

Exégèse :

{Souverain} Le Souverain sur une chose est celui qui agit seul sur celle-ci, sans aucun associé.

{Le Jour de la Rétribution}, c'est le Jour de la Résurrection, où chaque personne recevra la juste récompense de ses actions.

• Verset 5 :

(إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ)

C'est Toi seul que nous adorons et de Toi seul que nous implorons aide.

Exégèse :

{ C'est Toi Seul que nous adorons } Nous Te réservons l'adoration à Toi Seul, et nous n'adorons rien [ni personne] d'autre que Toi.

{Et c'est Toi [Seul] dont nous demandons l'aide} et nous cherchons assistance auprès de Toi uniquement dans toutes nos affaires.

• Verset 6 :

(أَهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ)

Guide-nous sur le droit chemin,

Exégèse :

{ Guide-nous } : indique-nous, accorde-nous la réussite et affermis-nous sur la vérité.

{Le droit chemin} Le chemin clair qui mène à l'agrément d'Allah et à Son Paradis.

• Le verset 7 :

(صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ)

chemin de ceux que Tu as comblés de Tes grâces, non celui des réprouvés, ni celui des égarés.

Exégèse :

{ Le chemin de ceux que Tu as comblés de bienfaits } : la voie empruntée par ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits, parmi les Prophètes et les pieux.

{ non pas de ceux qui ont encouru la colère }
ceux qui ont connu la vérité et l'ont délaissée.

{ Ni des égarés } ceux qui se sont écartés de la vérité à cause de l'ignorance ou de l'inconscience.

Sourate Al-Ikhlâs.

- Verset 1 :

(قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ)

Dis : « Allah est la seule et unique divinité.

Exégèse :

{Dis} proclame et transmets cette vérité.

{ Allah est Unique } Allah est Unique en son être, dans Ses noms, Ses attributs et Ses actes, Il n'a aucun associé.

- Verset 2 :

(اللَّهُ الصَّمَدُ)

Allah est le Maître dont nul ne peut se passer.

Exégèse :

Le Parfait dans Ses Attributs, Celui qui est sollicité pour tous les besoins, Celui qui se passe de Ses créatures, et toutes les créatures ont besoin de Lui.

- Verset 3 :

(لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ)

Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré.

Exégèse :

{ Il n'a pas engendré } Il n'a pas d'enfant.

{ et n'a pas été engendré } et Il n'a été engendré par personne ; car Il est parfait et se passe de tout autre.

- Verset 4 :

(وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ).

Et nul dans Sa création n'est à même de L'égaliser. »

Exégèse :

Rien ne Lui est comparable ni similaire dans Son Essence intrinsèque, Ses Attributs ou Ses Actes.

Leçon 9

Le concept de l'adoration

L'adoration dans l'Islam :

C'est un terme qui désigne tout ce qu'Allah aime et approuve, qu'il s'agisse de paroles ou d'actions, apparentes ou cachées.

Ainsi, toute parole ou œuvre par laquelle on recherche le Visage d'Allah, et qui est conforme à ce qu'Allah a légiféré dans Son Livre ou par la langue de Son Messager Muhammad ﷺ, est une adoration.

Les types d'adoration :

- La croyance du cœur : C'est croire véritablement en ce qu'Allah a révélé sur Lui-même, sur Ses Noms, Ses Attributs et Ses Actes, et de croire en Ses Anges, Ses Livres, Ses Messagers et au Jour Dernier.
- La parole de la langue : par exemple, la prononciation des deux attestations, l'évocation d'Allah, l'appel à Lui, et la clarification de la vérité.
- L'œuvre du cœur : comme la crainte d'Allah, l'espoir en Lui, l'amour pour Lui et la sincérité dans l'œuvre; elles font d'ailleurs partie des plus grandes œuvres auprès d'Allah.
- L'œuvre des membres : comme la prière, le jeûne, l'aumône, la bienfaisance envers autrui et toutes les autres bonnes œuvres.

Les conditions d'acceptation de l'adoration :

En Islam, l'adoration n'est acceptée auprès d'Allah que si deux conditions fondamentales y sont remplies :

- 1- La sincérité envers Allah :

C'est-à-dire : que le musulman recherche par son adoration la Face d'Allah, Seul, sans vouloir par celle-ci les éloges des gens ou les gains mondains. Allah a dit dans le Coran :

﴿وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ...﴾

Il ne leur fut pourtant ordonné que d'adorer Allah, en ne consacrant leur culte qu'à Lui seul... [Sourate Al-Bayyinah (La Preuve Manifeste) : 98/5.]

2- Le suivi du Messenger d'Allah Mouhammad ﷺ :

C'est-à-dire que l'adoration soit accomplie conformément à la manière que le Prophète Muhammad ﷺ a prescrite, sans ajout, ni diminution, ni innovation, et ce qu'il a prescrit n'est que sur l'ordre d'Allah, et Allah a dit dans le Coran :

﴿مَنْ يُطِيعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ...﴾

Quiconque obéit au Messenger obéit en réalité à Allah... [Les Femmes, 4 : 80]

Leçon 10

Jésus et Marie dans l'Islam

Les musulmans croient d'une foi immense en Jésus et Marie (paix sur eux deux) ; ils les aiment

et les honorent comme Allah nous l'a ordonné, à l'instar des autres prophètes et messagers.

Ils croient que Jésus est le serviteur d'Allah et Son Messenger, qu'Allah l'a envoyé afin de guider les gens, et que Marie est une femme pure et chaste qu'Allah a élue par un grand miracle, pour être un signe parmi Ses signes dans Sa création et Sa puissance.

Qui est Jésus (paix sur lui) :

Jésus (paix sur lui) est un prophète et messenger envoyé par Allah, ainsi qu'une parole venant de Lui adressée à Marie. Autrement dit, Allah a ordonné son existence par une parole de Sa part, et il est venu au monde sans père, uniquement par la puissance d'Allah.

Allah l'a envoyé aux fils d'Israël, il fut donc le dernier de leurs prophètes, et il est un serviteur d'Allah et Son Messenger.

Et sa mère, la vierge Marie (sur elle la paix), Allah l'a distinguée par le grand miracle ; en effet, elle a porté Jésus sans qu'un homme ne l'ait touchée.

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿...إِنَّمَا الْمَسِيحُ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ اللَّهِ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ فَآمَنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ...﴾

Le Messie, Jésus fils de Marie, n'est que le Messager d'Allah, Son verbe qu'Il a projeté en Marie et un esprit émanant de Lui. Croyez donc en l'unicité d'Allah et en Ses Messagers. [Sourate An-Nissâ` (Les Femmes) : 4/171].

Jésus (paix sur lui) et ses miracles :

La naissance de Jésus (que la paix soit sur lui) fut un grand miracle, ressemblant à la création d'Adam (que la paix soit sur lui) plus qu'à celle du reste des humains. En effet, il a été créé sans père, et ce, par le biais d'une parole d'Allah qu'Il a envoyée à Marie.

Allah l'a honoré de nombreux miracles, parmi lesquels : il guérissait l'aveugle-né et le lépreux par la permission d'Allah, il ressuscitait les morts par la permission d'Allah, et il informait les gens de ce qu'ils mangeaient et de ce qu'ils amassaient dans leurs maisons.

Ces miracles étaient une preuve de la véracité de son Message, et du fait qu'il soit le Messager d'Allah et non une divinité adorée en dehors de Lui.

Dans le Coran, Allah [Dieu L'Unique] a dit :

(إِنَّ مَثَلَ عِيسَىٰ عِنْدَ اللَّهِ كَمَثَلِ آدَمَ خَلَقَهُ مِنْ تُرَابٍ ثُمَّ قَالَ لَهُ
كُنْ فَيَكُونُ ﴿59﴾)

Pour Allah, la création de Jésus est aussi miraculeuse que celle d'Adam, qu'Il façonna à partir de poussière en lui disant simplement : « Sois », et il fut. [Sourate Âli 'Imrân (La Famille de 'Imrân) : 3/59].

Et Allah dit dans le Coran, par la bouche de Jésus (sur lui la paix) :

﴿...أَنِّي قَدْ جِئْتُكُمْ بِآيَةٍ مِّن رَّبِّكُمْ أَنِّي أَخْلَقُ لَكُمْ مِّنَ الطِّينِ كَهَيْئَةِ الطَّيْرِ فَأَنفُخُ فِيهِ فَيَكُونُ طَيْرًا بِإِذْنِ اللَّهِ وَأُبْرِئُ الْأَكْمَهَ وَالْأَبْرَصَ وَأُحْيِي الْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ اللَّهِ وَأُنَبِّئُكُم بِمَا تَأْكُلُونَ وَمَا تَدَّخِرُونَ فِي بُيُوتِكُمْ...﴾

« Je suis venu à vous, accompagné de signes de votre Seigneur. Ainsi je forme devant vous, à partir d'argile, un corps d'oiseau dans lequel je souffle si bien que, par la volonté d'Allah, il devient un véritable oiseau. Je guéris également l'aveugle-né et le lépreux et, par la volonté d'Allah, je ressuscite les morts. Je vous informe aussi de la nourriture que vous consommez et de celle que vous conservez dans vos demeures. »
"[Sourate 3 : La Famille de 'Imrân - 49]."

La mission de Jésus (paix sur lui) :

La mission de Jésus (paix sur lui) était comme celle des Messagers avant lui, Moïse et Abraham (que la prière et la paix soient sur eux), et après lui Muhammad (que la prière et le salut d'Allah

soient sur lui) : l'appel à l'adoration exclusive d'Allah, sans rien Lui associer, et le rejet du polythéisme.

Ainsi, l'ensemble des Prophètes sont venus avec un seul et unique Message : adorer Allah, Seul, Créateur des cieux et de la terre, sans intermédiaires ni associés.

Jésus (que la paix soit sur lui) n'est pas venu pour prétendre être une divinité, ni pour pardonner le péché d'Adam (que la paix soit sur lui) ; en effet, l'islam montre que chaque personne assume elle-même son péché, et qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux envers celui qui se repent et croit.

Dans le Coran, Allah a dit :

(وَإِذْ قَالَ اللَّهُ يُعِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ ءَأَنْتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ اتَّخِذُونِي
وَأُمِّي إِلَهَيْنِ مِنْ دُونِ اللَّهِ قَالَ سُبْحٰنَكَ مَا يَكُونُ لِي أَنْ أَقُولَ مَا
لَيْسَ لِي بِحَقٍّ...)

Allah dira : « Jésus, fils de Marie ! Est-ce toi qui as demandé aux hommes de t'élever, toi et ta mère, au rang de divinités en dehors d'Allah ? » Il répondra : « Gloire à Toi ! Il ne m'appartient pas de m'attribuer ce rang sans droit. [La Table Servie, 5:116].

Dans le Coran, Allah a dit :

(وَإِنَّ اللَّهَ رَبِّي وَرَبُّكُمْ فَأَعْبُدُوهُ هَذَا صِرَاطٌ مُسْتَقِيمٌ 51)

Jésus ajouta : « Allah, en vérité, est mon Seigneur et le vôtre auquel vous devez un culte exclusif et sincère. Telle est la voie du salut. » "[La Famille d'Imrân, 3 : 51]."

De même, Allah a dit en affirmant que chaque homme est responsable de ses actes :

(وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ...)

Nul n'aura à supporter la faute d'un autre. [Le Créateur, 35 : 18].

Le retour de Jésus (paix sur lui) :

Les musulmans croient que Jésus (que la paix soit sur lui) n'a été ni tué ni crucifié, mais qu'Allah l'a élevé auprès de Lui vivant et qu'il redescendra à la fin des temps. Il montrera aux gens qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager, et il établira la justice parmi les gens jusqu'à ce que la paix se répande.

Dans le Coran, Allah [Dieu L'Unique] a dit :

(...وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَكِنْ شُبِّهَ لَهُمْ...)

... Or, ils ne l'ont ni tué, ni crucifié, mais c'est ce qu'ils ont cru avoir fait... [Les Femmes, 4 : 157].

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿بَلْ رَفَعَهُ اللَّهُ إِلَيْهِ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا 158﴾

mais Allah l'a élevé vers Lui. Allah est Tout-Puissant et infiniment Sage. [Les Femmes, 4 : 158].

Leçon 11

La biographie prophétique

Son nom et sa lignée :

Le Prophète Muhammad ﷺ est Muhammad ibn 'AbdiLlah ibn 'Abd Al Muttalib, de la tribu de Quraych à La Mecque.

Parmi les Arabes, il était celui doté du plus noble comportement et de la meilleure réputation; il était également connu au sein de son peuple avant la prophétie pour sa véracité et son intégrité, au point d'être surnommé : "le véridique, l'intègre".

Allah l'a envoyé à tous les êtres humains, quelles que soient leurs couleurs, leurs origines et leurs classes sociales.

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا...﴾

Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah... "[Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/158]."

Et Allah a fait descendre sur lui le Noble Coran, le Livre Majestueux dans lequel Allah a dit :

﴿لَا يَأْتِيهِ الْبُطْلُ مِنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِ...﴾

inaccessible au faux, d'où qu'il vienne... [Les Versets Détaillés, 41 : 42].

Le Prophète Mouhammad ﷺ était le sceau des Prophètes et des Envoyés, comme Allah l'a dit dans le Coran :

﴿...وَلَكِنْ رَسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ...﴾

...mais le Messager d'Allah et le dernier des prophètes... [Sourate Al-Ahẓâb (Les Coalisés) – Coran : 33/40].

Sa naissance et sa jeunesse :

Le Prophète Muhammad ﷺ est né à La Mecque en l'an 570 de l'ère grégorienne. Son père est décédé avant sa naissance, quant à sa mère, elle est décédée alors qu'il était jeune. C'est son grand-père 'Abd Al-Mouṭṭalib qui le prendra alors en charge, puis son oncle paternel Aboû Ṭâlib qui prendra grand soin de lui. Dans sa jeunesse, il a travaillé comme berger, et des signes de noblesse et de maturité précoce se sont manifestés chez lui. Il adorait Allah selon la religion d'Abraham, s'éloignant du polythéisme et de l'idolâtrie.

Début de la prophétie :

Il ﷺ s'isolait seul dans la grotte de Hirâ' à La Mecque, pour y méditer et se consacrer à l'adoration d'Allah, jusqu'à ce que l'ange Gabriel (que la paix soit sur lui) vienne à lui avec la Révélation, et à partir de ce jour commença le message de lumière qui dura vingt-trois ans.

La prédication à La Mecque :

Le Prophète Muhammad ﷺ commença discrètement son appel à l'Islam, qu'il proclama ensuite ouvertement parmi son peuple, mais ils ne lui répondirent pas favorablement. Malgré cela, il continua de transmettre l'Islam avec sagesse et patience.

Des hommes et des femmes de La Mecque crurent en lui, puis un groupe d'habitants d'une ville proche de La Mecque appelée Yathrib - dont le nom est aujourd'hui devenu Médine (« Al-Madînah Al-Munawwarah ») - répondit à son appel. Les musulmans commencèrent alors à y émigrer sur son ordre.

L'émigration et la construction de la société islamique :

Le Prophète Muhammad ﷺ émigra à Médine, et c'est là qu'il fonda une société basée sur la justice, la fraternité, la foi et l'entraide. Les enseignements de l'Islam se répandirent, et les

gens commencèrent à y entrer en masse, par conviction et certitude.

Certaines tribus ont essayé de s'opposer à l'Islam, mais Allah est venu en aide à Son Prophète, permettant aux Musulmans de se protéger et de faire triompher la vérité.

Le comportement du Prophète avant la prophétie :

Le Prophète ﷺ était connu depuis son plus jeune âge pour ses nobles caractères, dont Allah a fait l'éloge par Sa parole dans le Coran :

﴿وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ ۝٤﴾

Tu es, en vérité, doté du caractère le plus élevé. [La Plume, 68 : 4].

Il était véridique et ne mentait pas, intègre et préservait les droits, généreux et faisait le bien envers les pauvres, humble et s'asseyait avec les faibles, patient et indulgent, ne répondant pas à l'offense par l'offense.

Les habitants de La Mecque plaçaient leurs dépôts auprès de lui, même ceux qui lui étaient hostiles, du fait de leur confiance qu'il ne trahissait pas.

Le comportement du Prophète après la prophétie :

Ses caractères ont gagné en perfection après qu'il fut devenu prophète, et le Prophète Mouhammad ﷺ était une miséricorde pour l'univers, comme Allah l'a décrit dans le Coran :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ 107﴾

Nous ne t'avons envoyé que par miséricorde pour l'humanité. [Sourate Al-Anbiyâ' (Les Prophètes) : 21/107].

Il avait toujours le sourire, une présence agréable, des paroles douces et tenait toujours ses promesses.

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit au sujet de son message :

«إِنَّمَا بُعِثْتُ لِأَتَمِّمَ صَالِحَ الْأَخْلَاقِ»

« Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères. » [Rapporté par Aḥmad].

Et à son retour à La Mecque, il a pardonné à ses ennemis malgré son pouvoir sur eux, a fait preuve d'un grand courage dans les situations difficiles, et il était la personne la plus juste.

La véracité était la base de sa vie et on ne lui a jamais connu de mensonge. Le Prophète Muhammad ﷺ y incitait les gens en disant :

«عَلَيْكُمْ بِالصِّدْقِ، فَإِنَّ الصِّدْقَ يَهْدِي إِلَى الْبِرِّ»

« Soyez véridiques ! Certes, la véracité guide vers la bonté » [Rapporté par Al-Boukhârî].

Quant à l'honnêteté, elle était un trait de caractère profondément enraciné en lui ; il était digne de confiance dans la transmission de la Révélation, digne de confiance dans le jugement entre les gens, et digne de confiance dans chacune des affaires de sa vie.

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«لَا إِيمَانَ لِمَنْ لَا أَمَانَةَ لَهُ»

« Il n'y a pas de foi pour quiconque n'est pas digne de confiance » [Mousnad Abî Dâwud].

Le Message fondamental du Prophète ﷺ :

Le Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) a appelé les gens à l'adoration d'Allah, Seul, et à délaisser l'adoration de quoi que ce soit d'autre que Lui. Ceci est l'appel de l'ensemble des Prophètes envoyés avant lui. Il a enseigné aux gens comment adorer Allah d'une adoration correcte, et les a mis en garde contre l'association, ainsi que contre le fait

de parler sur Allah sans science. Ce sont là les fondements de sa prédication.

Le décès du Prophète Mouḥammad ﷺ :

Après qu'Allah eut parachevé la religion par son entremise et que beaucoup de gens y furent entrés, le Prophète Muhammad ﷺ fut atteint d'une forte fièvre et mourut le lundi correspondant au 8 juin de l'an 632 de l'ère chrétienne, à l'âge de soixante-trois ans, et fut enterré à Médine.

Leçon 12

L'enseignement des deux Sourates Al-Kawthar et An-Naṣr

Sourate Al-Kawthar :

﴿إِنَّا أَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ 1 فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَأَنْحَرْ 2 إِنَّ شَانِئَكَ هُوَ الْأَبْتَرُ 3﴾

Nous t'avons, en vérité, accordé d'immenses faveurs.

Accomplis donc la prière et le sacrifice pour ton Seigneur ! 2

C'est celui qui te voue de la haine qui sera sans postérité. 3﴿

[L'Abondance, 108 : 1 à 3]

Enseignement audio.

Sourate An-Naṣr (Le Secours) :

﴿إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ 1 وَرَأَيْتَ النَّاسَ يَدْخُلُونَ فِي دِينِ اللَّهِ أَفْوَاجًا 2 فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَاسْتَغْفِرْهُ إِنَّهُ كَانَ تَوَّابًا 3﴾

Lorsque, t'apportant son aide, Allah te fera remporter la victoire.

et que tu verras les hommes embrasser la religion d'Allah par groupes entiers 2

célèbre, par les louanges, la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Il accepte toujours le repentir de Ses serviteurs dévoués.

[Sourate Le Secours, 110 : 1 à 3]

Enseignement audio.

Leçon 13

Les cinq fondamentaux

Les cinq nécessités :

Ce sont les éléments fondamentaux dont dépend chaque être humain pour mener une vie bonne et digne. Ce sont : la religion, la vie, la raison, la descendance et les biens.

La préservation de ces intérêts se réalise par deux aspects :

1- Son accomplissement.

(2) Préserver et protéger contre toute altération ou dégradation.

Les péchés majeurs en islam :

Les péchés majeurs sont les fautes graves et interdites contre lesquelles Allah et son Messager Muhammad (paix et salut sur lui) ont sévèrement mis en garde. Parmi les péchés majeurs en islam :

1- Le polythéisme à Allah :

L'Islam est venu pour la préservation de la religion de l'homme, c'est pourquoi il a interdit le polythéisme car il est le plus grand danger pour la foi et l'homme.

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ
وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا ۝٤٨﴾

Allah ne saurait pardonner que d'autres divinités Lui soient associées, mais Il peut pardonner à qui Il veut tout autre péché de moindre gravité. Quiconque associe d'autres divinités au culte d'Allah commet en effet un péché extrêmement grave. [Les Femmes, 4 : 48].

2- Le meurtre :

L'Islam est venu pour préserver la vie humaine, c'est pourquoi il a interdit d'attenter à la vie de quelqu'un.

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿...وَلَا تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ...﴾

...ne retirez pas sans raison valable la vie qu'Allah a rendue sacrée... [Sourate Al-An'âm (Les Bestiaux) : 6/151].

3- La fornication :

L'Islam est venu pour préserver la descendance et l'honneur; voilà pourquoi il a interdit d'établir des relations en dehors du mariage légitime.

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿وَلَا تَقْرَبُوا الزَّوْجَ إِنَّهُ كَانَ فَحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا 32﴾

Fuyez le péché de la chair, acte infâme et pratique des plus odieuses ! [Le Voyage Nocturne, 17 : 32].

4 - La consommation d'alcool et de substances enivrantes :

L'Islam est venu préserver la raison, c'est pourquoi il a interdit tout ce qui enivre et détruit la raison.

Comme le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«كُلُّ مُسْكِرٍ خَمْرٌ، وَكُلُّ مُسْكِرٍ حَرَامٌ»

« Toute substance enivrante est de l'alcool, et toute substance enivrante est illicite. » Reconnue comme authentique par tous, c'est-à-dire rapportée par Al Boukhârî et Mouslim.

5- Le vol et l'appropriation des biens des gens sans droit :

L'Islam est venu pour protéger les biens; c'est pourquoi il a interdit de prendre les biens des gens sans droit. Allah a dit dans le Coran :

﴿وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبُطْلِ...﴾

Que les uns ne s'emparent pas sans droit des biens des autres... "[La Vache, 2 : 188]."

Cela inclut la fraude, la corruption, le vol, et autre que cela.

Leçon 14

Le jugement au sujet de certains aliments dans l'Islam

L'Islam est une religion complète qui oriente le musulman dans toutes les affaires de sa vie, même dans sa nourriture et sa boisson.

Ainsi, le musulman ne mange pas simplement pour se rassasier, mais pour renforcer son corps dans l'obéissance à Allah, vivre une vie bonne et pure, et remercier son Seigneur pour Ses bienfaits.

Les nourritures licites (bonnes et pures) :

En Islam, tout ce dont l'interdiction n'est appuyée par aucune preuve, qu'il s'agisse de plantes, de fruits ou de graines, est considéré comme licite.

De même, il est permis de consommer les animaux et les oiseaux licites, tels que : les chameaux, les vaches, les moutons, les poulets et les lapins, à condition qu'ils soient sacrifiés selon l'abattage islamique correct, et que le nom d'Allah soit mentionné au moment du sacrifice.

Comme Allah a dit dans le Noble Coran :

(يَا أَيُّهَا النَّاسُ كُلُوا مِمَّا فِي الْأَرْضِ حَلَالًا طَيِّبًا...)

Ô hommes ! Consommez tout ce que la terre compte de nourritures pures et licites... [La Vache, 2 : 168].

Tous les animaux marins sont permis, qu'ils soient vivants ou trouvés morts.

Les nourritures interdites :

1- Le cadavre :

C'est-à-dire : l'animal mort sans avoir été sacrifié de manière religieuse.

Exemple : une vache morte d'elle-même ou étranglée, à moins que le musulman ne la trouve vivante et ne l'égorge avant sa mort, elle est alors licite [à la consommation].

2- Le sang répandu :

C'est le sang fluide qui s'écoule pendant l'égorgement.

Quant au sang restant dans la viande ou le foie, il n'est pas illicite.

3- La viande de porc :

Il est interdit dans toutes ses parties et ses produits (y compris les graisses et les peaux).

4- Ce qui a été sacrifié à autre qu'Allah ou sur lequel un nom autre que le nom d'Allah a été mentionné au moment de son sacrifice :

En effet, tu dois mentionner le Nom d'Allah lors de l'abattage de l'animal, Allah a dit dans le Coran :

﴿فَكُلُوا مِمَّا ذُكِرَ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ إِنْ كُنْتُمْ بِآيَاتِهِ مُؤْمِنِينَ 118﴾

Mangez donc des bêtes sur lesquelles le nom d'Allah a été prononcé au moment de leur égorgement si vous croyez réellement en Ses signes. "[Les Bestiaux, 6 : 118]."

Comme effectuer un sacrifice pour les idoles, ou pour les saints, ou pour toute créature autre qu'Allah dans le but de s'en rapprocher, comme Allah l'a dit dans le Coran :

﴿إِنَّمَا حَرَّمَ عَلَيْكُمُ الْمَيْتَةَ وَالدَّمَ وَلَحْمَ الْخِنْزِيرِ وَمَا أُهِلَّ بِهِ لِغَيْرِ اللَّهِ فَمَنْ اضْطُرَّ غَيْرَ بَاغٍ وَلَا عَادٍ فَلَا إِثْمَ عَلَيْهِ إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ 173﴾

Il vous a uniquement interdit la chair de la bête morte, le sang, la viande de porc et tout animal sacrifié aux fausses divinités. Celui, néanmoins, qui serait contraint d'en consommer, sans intention de transgresser et sans en abuser, ne commet aucun péché. Allah, en vérité, est Très Clément et Très Miséricordieux. [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/173].

Certains animaux interdits :

Ce que le Législateur a ordonné de tuer est interdit :

Par exemple : le gecko, la souris, le serpent et le scorpion.

Et tout animal sauvage pourvu de crocs :

Car le Prophète Muhammad ﷺ

«نَهَى عَنْ كُلِّ ذِي نَابٍ مِنَ السَّبَاعِ»

« a interdit tout animal sauvage doté de crocs »
"[Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim]."

C'est-à-dire : tout animal prédateur qui utilise ses crocs pour chasser et tuer, comme :

Le lion - Le loup - Le chien - Le tigre - L'ours -
Le chat - Le singe.

Et tout volatile doté de serres :

Car le Prophète Muhammad ﷺ

«نَهَى عَنْ كُلِّ ذِي مَخْلَبٍ مِنَ الطَّيْرِ»

« a interdit tout volatile doté de serres. »
"[Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim]."

C'est-à-dire : les oiseaux de proie qui chassent à l'aide de leurs serres, comme :

Le faucon, le vautour, l'autour et l'aigle.

Les produits enivrants et les produits stupéfiants :

Et c'est tout ce qui fait disparaître la raison, à l'instar de l'alcool, du haschich, de l'opium, etc.

Comme le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«كُلُّ مُسْكِرٍ حَرَامٌ»

« Tout ce qui enivre est illicite. » "[Unanimement reconnu authentique (c'est-à-dire : rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)]."

Et parce qu'il porte préjudice au corps, à la raison, à la religion et à bien d'autres choses encore, et que tout ce qui cause un préjudice certain ou prépondérant est interdit en Islam.

La sagesse des jugements au sujet de la nourriture :

L'Islam veut que le musulman vive une vie bonne, saine et pure.

Ainsi, la nourriture licite, bonne et pure purifie le corps, assainit le cœur et permet à l'invocation d'être exaucée.

Quant à la nourriture illicite, elle corrompt le cœur et empêche la bénédiction ; car elle fait partie des souillures. Allah dit dans le Coran :

﴿...وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ...﴾

...et il leur interdit de consommer toute nourriture impure... [Sourate Al-A'râf (Les parties hautes [de la Muraille]) : 7/157].

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

« إِنَّ اللَّهَ طَيِّبٌ لَا يَقْبَلُ إِلَّا طَيِّبًا »

« Certes, Allah est Bon et n'accepte que ce qui est bon » [Rapporté par Mouslim].

Leçon 15

Le statut de la femme dans l'islam

L'Islam est venu comme une miséricorde d'Allah pour l'univers, il a sauvé la femme de l'injustice et l'a élevée à sa véritable place.

Ainsi, en Islam, elle est une personne honorée, elle a ses droits tout comme l'homme a les siens, et le Prophète Mouhammad ﷺ a recommandé aux hommes la bienveillance à l'égard des femmes, en disant :

« اسْتَوْصُوا بِالنِّسَاءِ خَيْرًا »

« Soyez bons à l'égard des femmes ! » [Rapporté par Mouslim].

L'Islam a accordé à la femme le droit à l'héritage après qu'elle en ait été privée, et a imposé au mari de pourvoir à ses besoins, même si elle est riche.

De même, il lui a accordé le droit de choisir son mari ; nul ne peut donc la contraindre à épouser celui qu'elle ne désire pas.

Et en Islam, la femme peut travailler dans ce qui convient à sa nature et participer au service de sa société, comme l'ont fait les femmes Compagnons à l'époque du Prophète Muhammad ﷺ.

C'est ainsi que la Compagnonne Rufayda al-Aslamiyya soignait les blessés, et que la Compagnonne Zaynab bint Jahch travaillait de ses mains et dépensait dans le sentier d'Allah, et autres qu'elles sont nombreuses.

Et l'Islam l'a honorée en tant que mère :

Comme Allah a dit dans le Coran :

﴿وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا...﴾

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré et que les père et mère soient traités avec bonté... Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) - Coran : 17/23.

Et il l'a honorée en tant que fille et sœur :

Comme le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«مَنْ كَانَ لَهُ أُخْتَانِ أَوْ ابْنَتَانِ، فَأَحْسَنَ إِلَيْهِمَا مَا صَحِبَتَاهُ، كُنْتُ أَنَا وَهُوَ فِي الْجَنَّةِ»

« Quiconque a deux sœurs, ou deux filles, et se montre bienfaisant envers elles tant qu'elles l'accompagnent, lui et moi serons au Paradis. »
[Mousnad Abî Dâwud].

Encore parmi les plus grandes manifestations de faveur de l'islam à son égard : le voile (Al Hijab) :

L'Islam ne s'est pas contenté de lui accorder ses droits ; bien plus, il a protégé sa dignité pour lui éviter de devenir une marchandise exposée aux regards, et lui a prescrit un vêtement qui protège sa dignité et la préserve de l'avilissement, et non pour l'humilier.

Dans le Coran, Allah, l'Unique Dieu, a dit :

(يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ قُلْ لِّأَزْوَاجِكَ وَبَنَاتِكَ وَنِسَاءِ الْمُؤْمِنِينَ يُدْنِينَ عَلَيْهِنَّ مِنْ جَلْبَابٍ ذَلِكُمْ أَدْنَىٰ أَنْ يُعْرَفْنَ فَلَا يُؤْذَيْنَ...)

Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux croyantes de rabattre sur elles une partie de leur grand voile. Voilà le plus sûr moyen de se différencier des autres femmes et d'éviter d'être offensées. [Les Coalisés, 33 : 59].

Allah a rendu obligatoire à la femme musulmane de se voiler devant les hommes étrangers, et ce, en portant un vêtement pudique, couvrant, ample, ni transparent ni parfumé, qui ne comporte aucune parure attirante et qui ne

ressemble pas aux vêtements des hommes. L'homme étranger est celui qui n'est pas l'époux de la femme, ni l'une des personnes qui lui sont interdites¹.

Leçon 16

Le mariage en Islam

Le mariage en Islam vise à construire une famille stable et vertueuse.

Dans le Coran, Allah [Dieu L'Unique] a dit :

﴿وَمِنْ ءَايَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِتَسْكُنُوا إِلَيْهَا
وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً وَرَحْمَةً...﴾

Un autre signe de Sa toute-puissance est d'avoir créé pour vous des épouses de votre espèce auprès desquelles vous goûtez au repos et d'avoir fait naître entre vous affection et tendresse... Sourate Ar-Roûm (Les Byzantins), verset 30:21.

En effet, Allah a légiféré le mariage, et a montré que telle est la pratique des Messagers et

¹ Le mahram de la femme est l'homme avec lequel elle n'a pas le droit de se marier de façon permanente d'un point de vue légal, en raison d'un lien de parenté, par allaitement, ou par alliance. Les mahrams incluent les ascendants (les pères et les grands-pères), les descendants (les fils et leurs petits-fils), les frères, les oncles paternels, les oncles maternels, les neveux par le frère ou la sœur, ainsi que le mari de la mère (après la consommation du mariage), le père du mari et le fils du mari.

des Prophètes ; afin que les gens prennent exemple sur eux.

Ainsi, dans le Coran, Allah a dit :

﴿وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا مِّن قَبْلِكَ وَجَعَلْنَا لَهُم أَزْوَاجًا وَذُرِّيَّةً...﴾

Nous avons, avant toi, envoyé des Messagers auxquels Nous avons fait don d'épouses et d'enfants... [Le Tonnerre, 13 : 38].

Parmi les principaux objectifs du mariage :

Le maintien de l'espèce humaine, la protection de la société et sa prévention vis-à-vis de la dépravation morale, la réalisation de la nature humaine et l'assouvissement des désirs d'une manière correcte, la préservation de la descendance et la formation de la famille vertueuse.

Il relève de la parfaite sagesse qu'Allah ait permis le divorce en islam entre les époux. Toutefois, on n'y a recours qu'en cas de nécessité, après avoir épuisé les moyens de réconciliation entre eux, et conformément à des règles spécifiques.

Les obligations des époux :

L'Islam n'a pas laissé le mariage sans cadres qui régissent et clarifient la relation entre les époux. En effet, l'Islam a établi des devoirs et des

droits pour chaque partie, afin que par eux la vie conjugale soit saine et que l'affection perdure. Et parmi les plus importants de ces devoirs :

Les obligations du mari :

La dot (Al Mahr) : c'est la somme que le mari donne à la femme en contrepartie du contrat de mariage. Il ne s'agit pas d'une valeur matérielle destinée à posséder l'épouse, mais plutôt d'un droit financier qu'Allah a prescrit pour elle. En effet, Allah a ordonné aux hommes de bien traiter les femmes, de les estimer, de faire preuve d'un bon comportement envers elles, de leur rendre hommage et de préserver leurs secrets. Il a mis en garde contre le fait de les humilier et de les négliger, et a menacé ceux qui se montrent injustes à leur égard. Il a également appelé à prendre en considération sa nature instinctive, à satisfaire son droit naturel et inné, ainsi qu'à subvenir à ses besoins avec bienfaisance en matière de nourriture, d'habillement et de logement, chacun selon ses capacités et sa situation financière.

Leçon 17

Comportements et bienséance religieux

L'Islam est une religion globale qui ne se limite pas aux adorations, mais c'est un mode de vie complet qui organise la relation de l'Homme avec

son Seigneur et avec les gens, et même avec le monde qui l'entoure. Et les comportements et les règles de bienséance de la Législation sont considérés comme faisant partie des plus importants piliers de cette voie, car ils ont pour but la construction d'un homme vertueux, et d'une société où règnent l'amour, la justice et la miséricorde.

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَنِ وَإِيتَايَ ذِي الْقُرْبَىٰ وَيَنْهَىٰ عَنِ
الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ وَالْبَغْيِ...﴾

Allah prescrit l'équité, la bonté et la charité envers les proches, et Il proscriit tout acte infâme, tout comportement répréhensible et toute forme d'injustice. [Les Abeilles, 16 : 90].

Définition des comportements et des bonnes manières :

Les comportements désignent des qualités ancrées dans l'âme qui orientent la conduite de l'homme vers le bien, telles que : la véracité, la loyauté et la justice. C'est ce qui rend le musulman aimé auprès d'Allah et des gens.

Dans le Coran, Allah [Dieu L'Unique] a dit :

﴿وَقُلْ لِّعِبَادِي يَقُولُوا الَّتِي هِيَ أَحْسَنُ...﴾

Dis à mes serviteurs de parler aux autres avec la plus grande douceur... [Le Voyage Nocturne, 17 : 53].

Les bonnes manières : les conduites louables que le musulman met en pratique dans sa vie quotidienne, telles que : les bonnes manières relatives à la parole, à la nourriture et aux relations avec autrui.

L'importance de la place des comportements et des bienséances dans l'Islam :

Elle est l'une des plus importantes finalités de la mission du Prophète Muhammad ﷺ à l'Humanité :

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿هُوَ الَّذِي بَعَثَ فِي الْأُمِّيِّينَ رَسُولًا مِّنْهُمْ يَتْلُوا عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ...﴾

« C'est Lui qui a envoyé aux illettrés l'un des leurs comme Messenger, afin de leur réciter Ses versets, de purifier leurs âmes... » [Le Vendredi, 62 : 2], Parmi les bienfaits d'Allah envers les croyants figure le fait d'avoir envoyé Son Messenger pour leur enseigner le Coran et les purifier. La purification signifie : purifier le cœur de toute forme d'idolâtrie et des vils caractères, tels que la rancune, l'envie et les mauvaises habitudes.

et le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«إِنَّمَا بُعِثْتُ لِأَتَمِّمَ مَكَارِمَ الْأَخْلَاقِ»

« Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères. » [Rapporté par Aḥmad]

La foi parfaite :

Les comportements sont une partie de la foi, le Prophète Mouḥammad ﷺ a dit :

«أَكْمَلُ الْمُؤْمِنِينَ إِيمَانًا، أَحْسَنُهُمْ خُلُقًا»

Parmi les croyants, celui qui possède la foi la plus accomplie est celui qui adopte le meilleur comportement. Rapporté par At-Tirmidhî, Abû Dâwud et Aḥmad.

L'amour d'Allah et de Son Messager ﷺ :

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloge et le préserve) a dit :

«إِنَّ مِنْ أَحَبِّكُمْ إِلَيَّ وَأَقْرَبَكُمْ مِنِّي مَجْلِسًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ، أَحَاسِنُكُمْ أَخْلَاقًا»

« Parmi ceux d'entre vous que j'aime le plus et qui seront les plus proches de moi au Jour de la Résurrection, il y a ceux qui sont dotés des meilleurs caractères. » [Rapporté par At-Tirmidhî].

Exemples de comportements :

● La véracité : c'est que l'homme dise la vérité et agisse selon elle. Allah a dit dans le Coran :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَكُونُوا مَعَ الصَّادِقِينَ (119)﴾

Vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez parmi les véridiques ! [Le Repentir, 9 : 119].

● Le dépôt et la loyauté : l'acquittement des droits à leurs ayants droit, et l'absence de trahison. Allah a dit dans le Coran :

﴿إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَنْ تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا...﴾

Allah vous demande de rendre les dépôts à ceux à qui ils appartiennent... [Les Femmes, 4 : 58].

● La miséricorde : la douceur et la bienveillance envers les petits et les grands.

● La justice : donner à chacun le droit qui lui revient, même à celui avec qui nous avons un différend.

● L'humilité : ne pas être arrogant envers les gens et les traiter avec douceur.

● La patience : la constance dans l'obéissance et le fait de supporter les difficultés avec satisfaction. Allah a dit dans le Coran :

﴿...وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ﴾

Fais donc heureuse annonce à ceux qui font preuve de constance, [Sourate Al-Baqarah (La Vache) : 2/155].

- La pudeur : c'est le fait que le musulman éprouve de la pudeur à accomplir ce qui provoque la colère d'Allah, ou ce qui cause du tort aux gens.

Exemples de bonnes manières :

❖ La bienséance des prises de parole :

Parler avec sincérité, garder une voix douce, éviter d'interrompre les autres, choisir des mots agréables et s'éloigner des propos négatifs.

❖ Les bonnes manières relatives à la salutation :

Saluer en premier, y répondre d'une façon meilleure, et ce, d'une voix claire accompagnée d'un sourire. Allah a dit dans le Coran :

﴿وَإِذَا حُيِّتُمْ بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا بِأَحْسَنَ مِنْهَا أَوْ رُدُّوهَا...﴾

Lorsqu'un salut vous est adressé, adressez en retour une salutation plus chaleureuse ou contentez-vous simplement de rendre le salut... [Les Femmes, 4 : 86].

La bienséance quand on mange dans l'Islam :

Le manger en Islam n'est pas seulement une habitude, mais une adoration et un remerciement

à Allah pour Ses bienfaits. Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) nous a d'ailleurs enseigné des bonnes manières qui font de la nourriture une cause de bénédiction, de santé et d'amour entre les gens, parmi lesquelles :

- Que le musulman ait l'intention, à travers ce qu'il mange, de se renforcer pour accomplir le bien et les actes d'obéissance à Allah.

- Dire : " Au nom d'Allah " avant de commencer, et s'il oublie, qu'il dise lorsqu'il s'en souvient : " Au nom d'Allah à son début et à sa fin. "

- Manger de la main droite.

- Manger ce qui est devant soi dans le plat commun, sans se servir de ce qui se trouve devant les autres.

- Louer Allah après avoir terminé.

- Le fait de préserver la nourriture en surplus et de l'honorer.

La coexistence dans l'Islam :

L'Islam est une religion de miséricorde et de justice, et, à l'origine, il appelle à la paix et à l'entraide dans le bien entre tous les hommes, même si leurs religions, leurs ethnies ou leurs langues diffèrent, car Allah a créé les êtres

humains dans la diversité pour une immense sagesse, Allah dit dans le Coran :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ...﴾

Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un même père et d'une même mère avant de vous répartir en peuples et en tribus, afin que les uns apprennent à connaître les autres. Le plus noble d'entre vous, pour Allah, est celui qui Le craint le plus. [Les Appartements, 49 : 13].

L'Islam n'appelle pas à l'isolement ou à la haine, mais à la connaissance mutuelle, à l'entraide dans le bien, au respect mutuel et au bon comportement.

Le Prophète Mohammed ﷺ était un exemple de bonne coexistence ; il rendait visite à son voisin juif s'il tombait malade, acceptait les invitations des non musulmans, les traitait avec justice et miséricorde, et exhortait à maintenir les liens de parenté, même s'ils ne partageaient pas la religion de celui qui les entretient. Le Prophète Mohammed ﷺ a dit :

«الْمُؤْمِنُ مَنْ أَمِنَهُ النَّاسُ عَلَى دِمَائِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ»

" Le croyant est celui dont les gens sont à l'abri de lui dans leur sang et leurs biens. " [Rapporté par Aḥmad et At-Tirmidhî].

Ainsi, le musulman ne commet d'injustice envers personne et ne cause aucun tort à ceux qui s'opposent à lui. Au contraire, il se montre miséricordieux, aime le bien et adopte un excellent comportement envers chacun, car les nobles qualités sont un langage universel que tout être humain comprend.

La piété filiale

L'une des plus immenses valeurs sur lesquelles l'Islam a insisté est la bonté envers les parents (ou piété filiale), c'est-à-dire être bienfaisant envers eux, les servir, invoquer en leur faveur et ne pas élever la voix sur eux. Allah a dit dans le Coran :

(وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا...)

Ton Seigneur a ordonné que Lui seul soit adoré et que les père et mère soient traités avec bonté... Sourate Al-Isrâ` (Le Voyage Nocturne) - Coran : 17/23.

Et la piété filiale ne se limite pas seulement aux musulmans d'entre eux, mais elle englobe également les non musulmans, comme l'a dit Allah dans le Coran :

(وَإِنْ جُهِدَاكَ عَلَى أَنْ تُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا وَصَاحِبُهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفًا...)

Si toutefois ils te poussent à M'associer des divinités dont tu n'as aucune connaissance, ne leur obéis pas, mais conduis-toi avec eux de manière convenable ici-bas... [Luqmân, 31 : 15].

Le droit du voisin

De même, l'Islam a recommandé le voisin, qu'il soit musulman ou non musulman.

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

« مَا زَالَ جِبْرِيلُ يُوصِينِي بِالْجَارِ، حَتَّى ظَنَنْتُ أَنَّهُ سَيُورَّثُهُ »

« Jibrîl (paix sur lui) n'a cessé de me recommander de prendre soin du voisin, au point que j'ai cru qu'il finirait par avoir droit à l'héritage. » [Unanimement reconnu authentique (c'est-à-dire : rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)].

Et parmi les formes de bienfaisance envers le voisin :

- Le saluer et s'enquérir de ses nouvelles.
- Le fait de l'aider en cas de besoin.
- S'abstenir de lui causer du tort, et ne pas élever la voix ou le déranger.

- Partager des joies et proposer son aide en période de crises.

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«مَنْ كَانَ يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، فَلْيُكْرِمْ جَارَهُ»

« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il honore son voisin. » [Unanimement reconnu authentique (c'est-à-dire : rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)].

Ainsi, le musulman manifeste ses comportements dans son foyer et avec ses voisins, il est alors aimé parmi eux, un modèle dans la relation, et une source de sécurité et de paix.

Leçon 18

L'invocation et le rappel

Premièrement : Le sens de l'invocation et son importance :

L'invocation est recommandée à tout moment et en toute circonstance. Par exemple, lorsqu'une personne ressent de la détresse ou de la tristesse, elle se tourne en premier vers Allah, qui est plus proche de nous que quiconque. En effet, Allah a enseigné à Son Prophète (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) dans le Coran, que lorsqu'on L'interroge au sujet de leur Seigneur, Il

est proche et qu'en L'invoquant avec sincérité, Il répondra aux prières.

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ فَلْيَسْتَجِيبُوا لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ 186﴾

Et si Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis tout proche et J'exauce quiconque M'invoque sincèrement. Qu'ils suivent donc la voie du salut en se soumettant à Mes commandements et en croyant en Moi. [La Vache, 2 : 186].

Et parmi les invocations que le Prophète Muhammad ﷺ a enseignées en cas de souci et de tristesse, il y a le fait de dire :

« لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ الْعَظِيمُ الْحَلِيمُ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ رَبُّ الْعَرْشِ الْكَرِيمِ، لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ رَبُّ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ، وَرَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ »

« Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Le Très Grand, L'Indulgent. Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Le Seigneur du Trône Sublime. Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Le Seigneur des Cieux et de la Terre, et Le Seigneur du Trône Immense. » [Rapporté par Al-Boukhârî et Mouslim]. Cette invocation apporte la quiétude

et rappelle au serviteur la proximité d'Allah et Sa miséricorde.

Deuxièmement : Signification du rappel (Adh-Dhikr) :

Le rappel est le fait d'avoir Allah présent par le cœur et la langue.

Et c'est ce qui vivifie le plus le cœur, et renforce la foi.

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿...أَلَا بِذِكْرِ اللَّهِ تَطْمَئِنُّ الْقُلُوبُ﴾

C'est en effet dans l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent véritablement la paix. [Sourate Ar-Ra'd (Le Tonnerre) : 13/28].

Pourquoi le rappel est-il important ?

❖ L'évocation est l'une des caractéristiques des croyants :

Dans le Coran, Allah a dit :

﴿...وَالَّذِينَ أَتَوْا اللَّهَ بِقُرْآنٍ كَثِيرٍ أُولَٰئِكَ يَرْجُوا أَجْرَ اللَّهِ الْكَبِيرَ﴾
﴿عَظِيمًا﴾

à ceux et celles qui invoquent souvent Allah, à tous ceux-là Allah réserve Son pardon et une immense récompense. [Les Coalisés, 33 : 35].

❖ Le rappel est la vie du cœur :

Le Prophète Muhammad ﷺ a dit :

«مَثَلُ الَّذِي يَذْكُرُ رَبَّهُ، وَالَّذِي لَا يَذْكُرُ رَبَّهُ، مَثَلُ الْحَيِّ وَالْمَيِّتِ»

« Celui qui évoque son Seigneur et celui qui ne L'évoque pas sont comparables au vivant et au mort. » Unanimement reconnu comme authentique, c'est-à-dire rapporté par Al Boukhârî et Mouslim.

❖ Le rappel d'Allah te protège contre le Diable :

Le Prophète Muhammad ﷺ a comparé le rappel à un homme qui fuit ses ennemis vers une forteresse solide qui le protège.

De même, le rappel protège le musulman du Diable.

❖ Le rappel allège les soucis de ce bas monde :

Plus le cœur se remplit de l'évocation d'Allah, plus les soucis de ce bas monde deviennent petits à ses yeux, et plus sa patience et sa force se renforcent.

❖ Le rappel ouvre la porte d'une relation permanente avec Allah :

Celui qui évoque Allah continuellement, ressent Sa proximité et trouve la tranquillité et la sérénité.

Rappels faciles et de grande récompense :

La récitation du Coran est le meilleur rappel, pour chaque lettre dix bonnes actions, le Prophète ﷺ dit :

«مَنْ قَرَأَ حَرْفًا مِنْ كِتَابِ اللَّهِ فَلَهُ بِهِ حَسَنَةٌ، وَالْحَسَنَةُ بِعَشْرِ أَمْثَالِهَا»

« Quiconque lit une lettre du Livre d'Allah aura une bonne action, et la bonne action est multipliée par dix. » [Rapporté par At-Tirmidhî]. Et le Prophète Mouhammad ﷺ a dit :

«اقْرَأُوا الْقُرْآنَ؛ فَإِنَّهُ يَأْتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ شَفِيعًا لِأَصْحَابِهِ»

« Lisez le Coran car il viendra, certes, le Jour de la Résurrection intercéder au profit de ses compagnons. » [Rapporté par Mouslim].

La lecture du Coran préserve la foi et renforce le lien avec Allah.

Voici quelques rappels qu'il est bon pour le musulman de répéter :

Gloire et pureté à Allah, et louange à Lui.

- Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et Allah est le Plus Grand.

- Il n'est de force ni de puissance que par Allah.

- Je demande à Allah de me pardonner.

- Gloire et Pureté à Allah et par Sa louange.
- Gloire et Pureté à Allah, le Majestueux.
- Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul, sans associé. La Royauté Lui appartient et la louange Lui revient. Et Il est Omnipotent sur toute chose.

Leçon 19

Le mérite de la prédication à Allah

La prédication à Allah est parmi les plus grandes œuvres dans l'Islam; elle consiste pour le musulman à indiquer le bien aux gens, et à leur faire connaître Allah, l'Islam et les nobles caractères.

Dans le Coran, Allah a dit :

(وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلًا مِّمَّنْ دَعَا إِلَى اللَّهِ وَعَمِلَ صَالِحًا وَقَالَ إِنَّنِي مِنَ الْمُسْلِمِينَ 33)

Qui pourrait tenir de plus belles paroles que celui qui invite les hommes à adorer uniquement Allah, fait de bonnes actions et affirme sa soumission au Seigneur ? [Sourate Foussilat (Les Versets Détaillés) : 41/33].

C'est-à-dire : il n'y a pas de parole ni d'œuvre plus belle et meilleure que la prédication à Allah, avec l'œuvre vertueuse.

Le Prophète ﷺ a informé que la guidée d'une seule personne à l'Islam par ta cause est meilleure que les plus grands biens de ce bas monde que les gens aiment, et que tu trouveras la rétribution de cette guidée immense le Jour de la Résurrection.

Le nouveau musulman a :

- La récompense de ce qu'il a accompli comme bien avant l'islam, s'il entre en Islam et que son islam est bon. Le Prophète ﷺ a d'ailleurs annoncé la bonne nouvelle à un individu lorsqu'il est venu embrasser l'islam : que les œuvres de bien qu'il accomplissait avant l'islam ; qu'il s'agisse de faire l'aumône ou d'aider les autres, Allah les lui préservera et Il le rétribuera pour celles-ci par la récompense.

- La récompense de son Islam et de sa fermeté.

- La récompense de celui par la cause duquel quelqu'un est guidé, le Prophète ﷺ a dit :

«مَنْ دَعَا إِلَى هُدًى كَانَ لَهُ مِنَ الْأَجْرِ مِثْلُ أُجُورِ مَنْ تَبِعَهُ، لَا يَنْقُصُ ذَلِكَ مِنْ أُجُورِهِمْ شَيْئًا»

« Quiconque appelle à une guidée aura la même récompense que ceux qui le suivent, sans que cela ne diminue quoi que ce soit de leurs récompenses » [Rapporté par Mouslim].

La déclaration de l'Islam :

Si un nouveau musulman redoute pour lui-même un préjudice grave ou un danger réel, il peut garder son Islam secret jusqu'à ce qu'il soit en sécurité.

S'il n'y a pas de crainte véritable, il est préférable de manifester l'Islam avec calme et sagesse.

Changement de nom :

Il n'est pas obligatoire de changer de nom après la conversion à l'Islam, sauf s'il comporte un sens illicite, comme :

- Un nom contenant une servitude à autre qu'Allah.
- Nom comportant un mauvais sens.

Si le nom est ordinaire ou que sa signification est bonne, il n'est pas obligatoire de le changer, et l'Islam n'exige pas un nom arabe.

Comment le musulman commence-t-il la da'wa (prédication) ?

La prédication commence par le comportement avant la parole.

Pourquoi invitons-nous les gens ?

Parce que nous leur voulons du bien, nous avons de la compassion pour eux, et nous souhaitons pour eux la guidance et le salut.

Mais il faut se rappeler que la guidance est entre les mains d'Allah, et que notre seule mission est de transmettre le message.

Commence par toi-même : accomplis la prière, apprends ta religion, délaisse l'illicite, et adopte un bon comportement ; car les gens voient tes actes avant tes paroles.

La religion, c'est le comportement : le bon caractère est l'un des plus grands moyens de prédication ; l'honnêteté, la loyauté, la miséricorde et le respect, tout cela peut être la cause de la guidance d'une personne.

Devant les autres, tu représentes l'Islam, dans le sens où tes actions donnent une image de la religion. Si les gens voient un bon comportement, ils diront : c'est cela l'Islam, et s'ils voient le contraire, ils pourraient dire l'inverse. Le Prophète ﷺ a dit :

« إِنَّمَا بُعِثْتُ لِأَتَمِّمَ مَكَارِمَ الْأَخْلَاقِ »

« Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères. » [Rapporté par Ahmad].

Commencez par les plus proches : la famille, les amis, les collègues de travail, en douceur et sans pression.

Parle selon tes connaissances : réponds avec ce que tu sais, et si tu ne sais pas, dis : je ne sais pas, et dirige vers les sites adéquats.

Parmi les règles de bienséance de la prédication :

- Choisir le bon moment pour parler.
- La gentillesse et le calme.
- Ne pas insulter ou se moquer des religions des autres.
- Ne pas se débattre violemment.
- La patience face aux réponses des gens.
- Prier pour leur guidance.

Le musulman n'est pas responsable de la guidée des gens, car la guidée est entre les mains d'Allah, mais il doit transmettre la religion du mieux qu'il peut, et tout bon comportement ou bonne parole peut être une cause pour guider une personne.

La vingtième leçon

Comment apprendre les règles de ma religion ?

Le musulman veille à pratiquer sa religion avec savoir et discernement, et non par interprétation personnelle et ignorance. Cela se fait en se référant aux savants et en les interrogeant sur ce qui lui est ambigu dans les affaires de sa religion. Il doit s'efforcer de rechercher le savoir qui lui permet d'accomplir correctement ce qu'Allah lui a prescrit, puis d'accroître ses connaissances religieuses chaque fois que cela lui est possible.

Le sommaire

L'enseignement à l'attention du nouveau musulman	2
L'enseignement du nouveau musulman	2
Leçon 1	2
Que signifie le fait d'entrer dans l'Islam ?.....	2
Leçon 2 :	4
Le but de la vie :	4
Pourquoi existons-nous ? Ou : Quel est le but de notre vie ?	4
Leçon 3 :	5
Qui est la véritable divinité ?	5
La définition du Dieu (Al-Ilâh) :	5
Qui est la véritable Divinité ? :	6
Les Noms de la véritable divinité :	7
La foi au Dieu véritable :	8
Leçon 4	8
Le plus important qui m'incombe dans l'Islam (les piliers de l'Islam)	8
Les piliers de l'Islam avec leur explication succincte :	9
1- L'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, et que Muhammad est le Messenger d'Allah :	9
2- L'accomplissement de la prière :	11
3- L'aumône légale (Zakât) :	11
4- Le jeûne :	13
5- Le pèlerinage à la Maison :	16

Leçon 5	17
Les piliers de la foi	17
1- La foi en Allah :	18
2- La foi aux Anges :	21
3- La foi aux Livres révélés :	22
4- La foi aux Messagers :	24
5- La foi au Jour Dernier :	27
6- La foi au Décret et à la Prédestinée :	27
Leçon 6	30
La Purification	30
Les ablutions sont obligatoires dans ce qui suit :	31
Parmi les conditions des ablutions :	31
La description de l'ablution :	31
Les annulatifs de l'ablution :	33
L'ablution sèche (At-Tayammoum) :	35
Leçon 7	36
L'enseignement de la prière	36
La préparation pour la prière :	37
Description de la prière :	38
Leçon 8	43
La mémorisation des deux Sourates Al-Fâtiha et Al-Ikhlâs	43
Sourate Al-Fâtiha :	43
Sourate Al-Ikhlâs	46
Leçon 9	47
Le concept de l'adoration	47
L'adoration dans l'Islam :	47
Les types d'adoration :	48

Les conditions d'acceptation de l'adoration :.....	48
Leçon 10	49
Jésus et Marie dans l'Islam	49
Qui est Jésus (paix sur lui) :	50
Jésus (paix sur lui) et ses miracles :	51
La mission de Jésus (paix sur lui) :	52
Le retour de Jésus (paix sur lui) :	54
Leçon 11	55
La biographie prophétique	55
Son nom et sa lignée :	55
Sa naissance et sa jeunesse :	56
Début de la prophétie :	57
La prédication à La Mecque :	57
L'émigration et la construction de la société islamique :	57
Le comportement du Prophète avant la prophétie :	58
Le comportement du Prophète après la prophétie :	59
Le Message fondamental du Prophète ﷺ :	60
Le décès du Prophète Mouḥammad ﷺ :	61
Leçon 12	61
L'enseignement des deux Sourates Al-Kawthar et An-Naṣr	61
Sourate Al-Kawthar :	61
Sourate An-Naṣr (Le Secours) :	62
Leçon 13	62
Les cinq fondamentaux	62
Les péchés majeurs en islam :	63

1- Le polythéisme à Allah :	63
2- Le meurtre :	64
3- La fornication :	64
4 - La consommation d'alcool et de substances enivrantes :	65
5- Le vol et l'appropriation des biens des gens sans droit :	65
Leçon 14	66
Le jugement au sujet de certains aliments dans l'Islam	66
Les nourritures licites (bonnes et pures) :	66
Les nourritures interdites :	67
Certains animaux interdits :	69
Les produits enivrants et les produits stupéfiants :	70
La sagesse des jugements au sujet de la nourriture :	70
Leçon 15	71
Le statut de la femme dans l'islam	71
Encore parmi les plus grandes manifestations de faveur de l'islam à son égard : le voile (Al Hijab) :	73
Leçon 16	74
Le mariage en Islam	74
Parmi les principaux objectifs du mariage :	75
Les obligations des époux :	75
Leçon 17	76
Comportements et bienséance religieux	76

Définition des comportements et des bonnes manières :	77
L'importance de la place des comportements et des bienséances dans l'Islam :	78
Exemples de bonnes manières :	81
❖ La bienséance des prises de parole :	81
❖ Les bonnes manières relatives à la salutation :	81
La bienséance quand on mange dans l'Islam :	81
La coexistence dans l'Islam :	82
La piété filiale	84
Le droit du voisin	85
Leçon 18	86
L'invocation et le rappel	86
Premièrement : Le sens de l'invocation et son importance :	86
Deuxièmement : Signification du rappel (Adh-Dhikr) :	88
Rappels faciles et de grande récompense :	90
Leçon 19	91
Le mérite de la prédication à Allah	91
La vingtième leçon	96
Comment apprendre les règles de ma religion ?	96